



**RAPPORT DE GESTION**  
**SUR FORMULAIRE 51-102A1**

**EXERCICE CLOS LE**  
**31 AOÛT 2018**

**Le 25 octobre 2018**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
Mise en garde concernant les informations prospectives .....	1
Activités de NAV CANADA .....	2
Stratégie financière et réglementation des tarifs .....	2
Principales informations financières annuelles .....	3
Faits saillants financiers .....	9
Principales questions financières .....	12
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> .....	17
Produits .....	17
Charges d'exploitation .....	20
Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat] .....	22
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) .....	23
Mouvements du compte de stabilisation des tarifs .....	24
Autres éléments du résultat global .....	26
Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs .....	27
Perspectives financières .....	28
Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie .....	30
Transactions avec des parties liées .....	31
<b>SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS</b> .....	32
Informations financières trimestrielles (non audité) .....	32
Analyse des résultats trimestriels .....	33
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT</b> .....	34
Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2018 .....	35
Liquidités et stratégie de financement .....	36
Cotes de crédit .....	39
Besoins en trésorerie .....	41
Gestion du capital .....	45
Instruments financiers et gestion des risques .....	46
<b>CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	51
Prises de position comptables futures .....	53
<b>PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS</b> .....	55
<b>CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET</b> <b>CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b> .....	57

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

## **INTRODUCTION**

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière, les résultats d'exploitation, le résultat global et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 août 2018 (l'« exercice 2018 ») de NAV CANADA (aussi désignée dans le présent rapport de gestion comme « nous », « nos » ou la « Société »). Il doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés audités et des notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 août 2018 (les « états financiers de l'exercice 2018 ») ainsi que de notre notice annuelle 2018 datée du 25 octobre 2018 (la « notice annuelle de l'exercice 2018 »). De plus amples renseignements sur NAV CANADA, y compris nos états financiers de l'exercice 2018 et de l'exercice clos le 31 août 2017 (l'« exercice 2017 ») ainsi que notre notice annuelle de l'exercice 2018, sont disponibles sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nos états financiers sont établis en dollars canadiens (« \$ CA ») et ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Notre Comité de la vérification et des finances a examiné le présent rapport de gestion, lequel a été approuvé par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société avant d'être déposé.

### **Mise en garde concernant les informations prospectives**

Le présent rapport de gestion et plus particulièrement, sans toutefois s'y limiter, les rubriques « INTRODUCTION – Principales questions financières – Circulation aérienne et redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits – Redevances d'usage », « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Perspectives financières », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite », « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Dépenses d'investissement et autres investissements » et « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques » contiennent certains énoncés sur les attentes de NAV CANADA. Ces énoncés se distinguent généralement par l'utilisation de termes comme « anticiper », « planifier », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir », « estimer », « se rapprocher » ainsi que d'autres termes semblables ou verbes conjugués au conditionnel ou au futur tels que « sera », « devra », « devrait » et « pourrait » ou la forme négative de ceux-ci. Étant donné que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes futurs, les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux fournis, explicitement ou implicitement, dans ces énoncés. Les risques et les incertitudes comprennent, notamment, l'agitation géopolitique, les attaques terroristes et la menace d'attaques terroristes, les guerres, les épidémies ou les pandémies, les catastrophes naturelles, les situations météorologiques, les préoccupations environnementales, les attaques visant la cybersécurité, les négociations collectives, les arbitrages, l'embauche, la formation et le maintien en poste du personnel, les conditions du secteur de l'aviation en général, la circulation aérienne, l'utilisation des télécommunications et des moyens de transport terrestre au détriment du transport aérien, la conjoncture des marchés financiers et de l'économie, la capacité de percevoir les redevances d'usage et de réduire les charges d'exploitation, le succès de notre placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon LLC (« Aireon »), les pertes sur créances sur les placements, les variations des taux d'intérêt, les modifications des lois, y compris les changements fiscaux, les changements défavorables de la réglementation ou des poursuites et les litiges. Certains de ces risques et de ces incertitudes sont exposés dans la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle de l'exercice 2018. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion traduisent nos attentes en date du 25 octobre 2018 et peuvent changer après cette date. Les lecteurs du présent rapport de gestion sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous déclinons toute intention ou toute obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif par suite de nouvelles informations ou d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

---

### Activités de NAV CANADA

Société du secteur privé sans capital social, NAV CANADA exploite le système de navigation aérienne civile (le « SNA ») du Canada. Nous sommes dotés d'installations dans l'ensemble du Canada et nous fournissons des services de navigation aérienne aux propriétaires et aux exploitants d'aéronefs, notamment des services de contrôle de la circulation aérienne, des services d'information de vol, des bulletins météorologiques, des services consultatifs d'aéroport, des services d'information aéronautique et des aides électroniques à la navigation, dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada.

L'activité principale de la Société consiste à gérer et à exploiter le SNA du Canada et les services connexes, et ce, d'une manière sécuritaire, efficiente et rentable, tant dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada que dans l'espace aérien international dont la responsabilité a été cédée au Canada en vertu d'ententes internationales.

### Stratégie financière et réglementation des tarifs

Quand vient le temps d'établir de nouvelles redevances d'usage ou de réviser les redevances existantes, nous devons respecter les paramètres de la loi régissant nos activités, soit la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »), qui nous empêche d'établir les redevances d'usage à un montant supérieur à celui dont nous avons besoin pour répondre à nos besoins financiers relativement à la prestation de services de navigation aérienne. Aux termes de ces principes, le conseil approuve le montant et le calendrier des modifications à apporter aux redevances d'usage. Le conseil approuve également le budget annuel de la Société, dans lequel les montants devant être recouverts au moyen des redevances d'usage sont établis pour l'exercice suivant. Nous visons à inscrire à l'état consolidé du résultat net des résultats financiers qui correspondent essentiellement au seuil de rentabilité à la clôture de chaque exercice. Du fait des variations saisonnières prévues et d'autres fluctuations des volumes de circulation aérienne et étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes, nos résultats financiers trimestriels pourraient ne pas atteindre le seuil de rentabilité, après la comptabilisation des ajustements du compte de stabilisation des tarifs. Cette situation est illustrée dans le tableau sous « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS – Informations financières trimestrielles (non audité) ».

Comme il en a été fait mention au préalable, les redevances d'usage sont établies en fonction des besoins financiers de la Société, lesquels tiennent compte du volume estimatif de circulation aérienne et des charges prévues. Étant donné que les produits et les charges réels vont différer de ces estimations, l'établissement des redevances futures nécessite le recours à des méthodes qui tiendront compte des écarts. Il est également nécessaire de pallier l'incidence immédiate des facteurs imprévisibles, principalement les fluctuations des volumes de circulation aérienne découlant d'événements imprévus. Le recours à un mécanisme de « stabilisation des tarifs » nous permet d'atteindre ces objectifs.

Lors de la préparation de nos états financiers consolidés, nous tenons compte de l'incidence de la réglementation des tarifs. C'est pourquoi le moment de la constatation de certains produits et charges diffère de celui qui serait autrement attendu de sociétés qui ne sont pas soumises à des lois de réglementation régissant le niveau de leurs redevances. À titre d'exemple, nous ajustons notre résultat net au moyen de virements au compte de stabilisation des tarifs ou provenant de celui-ci, en fonction des écarts par rapport aux montants qui ont été utilisés lors de l'établissement des redevances d'usage. Si nos produits réels devaient dépasser nos charges réelles, l'excédent serait inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs, et il serait remis aux clients au moyen des redevances d'usage futures. Réciproquement, si les produits réels devaient être inférieurs aux charges réelles, l'insuffisance serait inscrite comme un débit dans le compte de stabilisation des tarifs, et elle serait récupérée auprès des clients au moyen des redevances d'usage futures (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Par ailleurs, pour certaines transactions dont l'échéancier des flux de trésorerie diffère sensiblement du moment de la comptabilisation, la Société comptabilise des débits ou des crédits au titre des comptes de report réglementaires afin d'ajuster la comptabilisation pour tenir compte de la période au cours de laquelle ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsque les montants doivent être réalisés en trésorerie.

Lorsque nous établissons le niveau des redevances d'usage, nous prenons en considération les besoins financiers actuels et futurs de la Société (se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Notre stratégie financière consiste à nous acquitter de notre mandat à l'égard des services essentiels tout en maintenant une situation financière solide, reflétée en partie par les cotes de crédit élevées que nous obtenons sur les marchés financiers. Pour maintenir cette solide situation, il convient de recourir à des méthodes prudentes qui assurent un équilibre entre les intérêts de nos principales parties intéressées tout en respectant nos obligations réglementaires et contractuelles.

### Principales informations financières annuelles

Le tableau suivant présente les principales informations financières consolidées de la Société pour l'exercice 2018, pour l'exercice 2017 et pour l'exercice clos le 31 août 2016 (l'« exercice 2016 »). L'information présentée ci-dessous a été établie à partir des états financiers consolidés de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	2016
Produits <sup>1)</sup>	1 415 \$	1 291 \$	1 393 \$
Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$
<b>Total des actifs</b>	<b>2 334 \$</b>	<b>2 441 \$</b>	<b>2 517 \$</b>
<b>Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>	<b>954 \$</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>1 708 \$</b>
<b>Total des passifs courants</b>	<b>526 \$</b>	<b>671 \$</b>	<b>233 \$</b>
<b>Total des passifs financiers non courants<sup>2)</sup></b>	<b>1 219 \$</b>	<b>1 232 \$</b>	<b>1 748 \$</b>
<b>Total des passifs non courants, y compris les passifs financiers non courants</b>	<b>2 340 \$</b>	<b>2 875 \$</b>	<b>3 488 \$</b>
<b>Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>	<b>394 \$</b>	<b>342 \$</b>	<b>476 \$</b>

<sup>1)</sup> Les produits figurant dans le tableau ci-dessus sont présentés avant les ajustements au compte de stabilisation des tarifs et déduction faite du remboursement non récurrent au titre des redevances d'usage au cours de l'exercice 2017.

<sup>2)</sup> Les passifs financiers non courants comprennent la dette à long terme et les passifs dérivés. Se reporter à la note 17 afférente aux états financiers de l'exercice 2018.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

## **Produits**

Au cours de l'exercice 2018, la Société a apporté des modifications à ses redevances d'usage, donnant ainsi lieu à une réduction moyenne de 3,5 % des tarifs et à une réduction temporaire d'une durée d'un an de 0,4 %, ce qui, dans les faits, a prorogé la réduction de tarifs temporaire de 3,9 % d'un an mise en œuvre pour l'exercice 2017. Les produits pour l'exercice 2018 ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice 2017 en raison de l'accroissement de 5,1 % des volumes de circulation aérienne et du fait qu'un remboursement non récurrent de 60 \$ a été accordé aux clients au cours de l'exercice 2017. Se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits » pour obtenir de plus amples renseignements sur les soldes des produits.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a instauré des redevances d'usage révisées inférieures (de 7,6 % en moyenne), facteur qui a réduit les produits tirés des redevances d'usage. La baisse a été en partie compensée par l'accroissement de 5,1 % de la circulation aérienne en regard de l'exercice 2016. En outre, la Société a comptabilisé un remboursement non récurrent aux clients d'environ 60 \$.

## **Bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires**

Conformément à la stratégie financière de la Société et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2018, l'exercice 2017 et l'exercice 2016. Voir la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION » pour plus de détails sur le bénéfice net (perte nette), compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires.

## **Total des actifs**

Au 31 août 2018, le total des actifs s'établissait à 2 334 \$, en baisse de 107 \$ par rapport à celui au 31 août 2017, principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 184 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2018 »);
- une diminution de 24 \$ des placements courants en raison surtout d'un prélèvement sur l'excédent de fonds du fonds de réserve pour le service de la dette;
- une diminution de 9 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'invalidité de longue durée (« ILD ») de la Société en raison de l'excédent de la charge au titre des prestations sur les cotisations versées;

partiellement compensées par :

- une hausse de 68 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable principalement à l'augmentation de la juste valeur découlant du prix payé par NATS, le fournisseur de services de navigation aérienne (« FSNA ») du Royaume-Uni, pour son placement dans Aireon (se reporter à la rubrique « PRINCIPALES QUESTIONS FINANCIÈRES – Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon ») ainsi qu'une augmentation de 12 \$ des dividendes sur actions privilégiées à recevoir;
- une hausse de 32 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles;
- une hausse de 10 \$ des autres actifs non courants attribuable au crédit-relais accordé à Aireon (se reporter à la rubrique « PRINCIPALES QUESTIONS FINANCIÈRES – Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Au 31 août 2017, le total des actifs s'établissait à 2 441 \$, en baisse de 76 \$ par rapport à celui au 31 août 2016, principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse de 278 \$ des placements courants en raison de l'échéance et de l'encaissement des soldes restants de 293 \$ du principal des billets de catégories A-1 et A-2 du véhicule d'actifs cadre II (« VAC II »), du principal du papier commercial adossé à des créances (« PCAC ») restructuré ainsi que du placement dans d'autres billets, compensés en partie par la libération de provisions pour juste valeur de 14 \$ à l'égard de ces placements. Le produit a été affecté à la réduction de l'endettement, à la capitalisation du régime de retraite de la Société ainsi qu'au financement d'une partie du programme d'immobilisations;
- une diminution de 23 \$ des immobilisations incorporelles;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 103 \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- une hausse de 59 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon attribuable essentiellement à la réalisation des tranches 4 et 5 du placement et d'une majoration des dividendes sur actions privilégiées à recevoir au cours de l'exercice, facteurs en partie contrebalancés par les pertes de change latentes imputables aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain;
- une augmentation de 41 \$ des immobilisations corporelles;
- un accroissement de 11 \$ des avantages du personnel relativement aux régimes d'ILD de la Société en raison de la contraction de la charge au titre des prestations en regard des cotisations versées;
- au 31 août 2017, la valeur comptable de 7 \$ de la participation de la Société dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence »).

**Total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires**

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2018 a diminué de 521 \$ par rapport à celui au 31 août 2017 du fait principalement de ce qui suit :

- une baisse de 608 \$ du compte de report réglementaire au titre du report des profits à la réévaluation des régimes de retraite pour l'exercice 2018;
- une baisse de 21 \$ des comptes de report réglementaires au titre des réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi en vue de différer les profits à la réévaluation de 14 \$ pour l'exercice 2018 et de recouvrer une somme de 8 \$ se rapportant à des charges différées au cours d'exercices antérieurs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 98 \$ du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin de porter le total de la charge liée aux prestations de

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et au titre du déficit de solvabilité à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs;

- une augmentation de 22 \$ du compte de report réglementaire au titre des réévaluations des régimes complémentaires de retraite.

Le total des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2017 a diminué de 233 \$ par rapport à celui au 31 août 2016 du fait principalement de ce qui suit :

- une baisse de 231 \$ du compte de report réglementaire au titre du report des profits à la réévaluation des régimes de retraite pour l'exercice 2017;
- une diminution de 41 \$ du compte de report réglementaire au titre des passifs dérivés en raison de profits latents liés à la juste valeur de 38 \$ sur les swaps de taux d'intérêt à terme qui viennent à échéance en avril 2019 ainsi que du règlement du contrat de change à terme conclu en guise de couverture de la tranche 4 du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;

partiellement compensées par :

- une augmentation nette de 26 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des régimes complémentaires de retraite découlant essentiellement des pertes actuarielles et des résultats défavorables à l'égard des obligations au titre des régimes à prestations définies;
- une augmentation de 11 \$ des reports réglementaires liés à l'impôt sur le résultat futur, principalement du fait de l'accroissement de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon;
- une augmentation nette de 3 \$ des reports réglementaires liés aux réévaluations des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui comprend le report de la charge de 11 \$ liée à la compression relativement à l'élimination et au règlement des indemnités de cessation d'emploi versées aux employés visés par les conventions collectives conclues avec trois syndicats (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Conventions collectives »).

#### **Total des passifs courants**

Le total des passifs courants de la Société a diminué de 145 \$ au 31 août 2018 par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 60 \$ du remboursement non récurrent de 60 \$ comptabilisé au titre des redevances d'usage qui a été accordé au cours de l'exercice 2018;
- une diminution de 100 \$ de la partie courante de la dette à long terme en raison du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 250 \$ échéant en avril 2019, tandis que les billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ sont arrivés à échéance en avril 2018;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 17 \$ des fournisseurs et autres créiteurs.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Le total des passifs courants de la Société a augmenté de 438 \$ au 31 août 2017 par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 350 \$ de la partie courante de la dette à long terme du fait du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ qui sont arrivés à échéance en avril 2018;
- la comptabilisation du remboursement non récurrent de 60 \$ au titre des redevances d'usage évoqué plus haut à la rubrique Produits;
- une augmentation de 28 \$ des fournisseurs et autres créditeurs.

**Total des passifs non courants (y compris les passifs financiers non courants)**

Le total des passifs non courants de la Société a diminué de 535 \$ au 31 août 2018 par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 12 \$ des passifs dérivés attribuable à des ajustements latents de la juste valeur de contrats à terme sur obligations qui arriveront à échéance en avril 2019;
- une diminution de 516 \$ du passif au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 419 \$ des obligations au titre des prestations constituées d'une valeur de 491 \$ et une baisse de 51 \$ des obligations au titre des autres prestations définies, atténuée par une hausse de 27 \$ des obligations au titre des prestations complémentaires de retraite;
- une diminution de 6 \$ du passif d'impôt différé lié au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de la modification du taux d'impôt fédéral américain des sociétés, lequel est passé de 35 % à 21 %, partiellement contrebalancée par la hausse de la juste valeur du placement.

Le total des passifs non courants de la Société a diminué de 613 \$ au 31 août 2017 par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une baisse de 474 \$ de la dette à long terme en raison du reclassement dans les passifs courants des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de 350 \$ qui sont arrivés à échéance en avril 2018, du remboursement d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$ en décembre 2016 et du versement de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2 (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »);
- une diminution nette de 108 \$ des passifs au titre des avantages du personnel, y compris une baisse de 148 \$ des obligations au titre des prestations constituées, partiellement contrebalancée par l'accroissement de 28 \$ des obligations au titre des prestations complémentaires de retraite et l'augmentation de 17 \$ des obligations au titre des indemnités de cessation d'emploi;
- une diminution de 42 \$ des passifs dérivés liés aux swaps de taux d'intérêt à terme du fait d'ajustements de la juste valeur positifs;

partiellement compensées par :

- une augmentation de 10 \$ du passif d'impôt différé lié au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, du fait principalement de l'accroissement de la juste valeur du placement en raison d'investissements supplémentaires effectués durant l'exercice 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**Total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires**

Se reporter aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) » et « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Autres éléments du résultat global ».

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2018 a augmenté de 52 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2017, en raison principalement de ce qui suit :

- une augmentation de 68 \$ des reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon découlant du report des ajustements de la juste valeur positifs latents, des dividendes gagnés et du report des pertes de change latentes;

partiellement compensée par :

- une diminution de 9 \$ des reports réglementaires liés aux cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite, ce qui, comme il a déjà été expliqué, a donné lieu à un solde débiteur pour le compte;
- une diminution nette de 7 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial de 10 \$ approuvé par le conseil, contrebalancé en partie par les écarts favorables de 3 \$ par rapport aux résultats prévus.

Le total des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires au 31 août 2017 a baissé de 134 \$ par rapport au montant inscrit au 31 août 2016, en raison principalement de ce qui suit :

- une diminution de 127 \$ des reports réglementaires liés aux cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite afin d'ajuster la charge de retraite totale au niveau des cotisations aux régimes de retraite selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs;
- une baisse de 38 \$ du compte de stabilisation des tarifs attribuable à l'ajustement initial approuvé par le conseil pour l'exercice 2017;

partiellement compensées par :

- une augmentation nette de 23 \$ des reports réglementaires liés au placement de la Société dans Aireon découlant du report des ajustements de la juste valeur positifs latents et des dividendes gagnés, contrebalancée en partie par le report des pertes de change latentes;
- un report réglementaire de 8 \$ des cotisations au régime d'ILD du fait que la charge au titre des prestations était inférieure aux cotisations versées;
- un report de 4 \$ du profit latent sur la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge Technologies Inc. (« Searidge »), en partie contrebalancé par la quote-part de l'actif net de Searidge revenant à la Société pour l'exercice clos le 31 août 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Faits saillants financiers**

**Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 août 2018**

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
Produits	1 415 \$	1 291 \$	124 \$
Charges d'exploitation	1 396	1 330	66
Autres (produits) et charges	60	97	(37)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(8)	14	(22)
Bénéfice net (perte nette), compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	(33)	(150)	117
Mouvement net des comptes de report réglementaires			
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs :			
Écarts favorables par rapport aux niveaux prévus	(3)	(60)	57
Remboursement au titre des redevances d'usage	–	60	(60)
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	10	38	(28)
	7	38	(31)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	107	127	(20)
Autres avantages du personnel	(9)	(1)	(8)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(68)	(25)	(43)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	(4)	5
Impôt sur le résultat	(6)	14	(20)
Opérations de couverture réalisées	1	1	–
	26	112	(86)
	33	150	(117)
Perte nette, compte tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des ajustements aux comptes de report réglementaires	– \$	– \$	– \$

<sup>1)</sup> La Société a approuvé un transfert de 10 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs devant être comptabilisé durant l'exercice 2018 (38 \$ pour l'exercice 2017) afin d'atteindre le seuil de rentabilité planifié en ce qui concerne les résultats d'exploitation. L'ajustement a fait l'objet de transferts égaux depuis le compte de stabilisation des tarifs tout au long de l'exercice.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Conformément à sa stratégie financière et à son mécanisme de stabilisation des tarifs, la Société a atteint le seuil de rentabilité pour l'exercice 2018. Compte non tenu des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et des autres ajustements aux comptes de report réglementaires, la Société a inscrit une perte nette de 33 \$ pour l'exercice 2018 (150 \$ pour l'exercice 2017). La Société a dégagé des résultats financiers positifs au cours de l'exercice 2018 comparativement aux budgets approuvés, comme en rendent compte les écarts favorables de 3 \$ par rapport aux niveaux prévus, lesquels sont présentés plus haut.

Les écarts favorables par rapport aux résultats prévus pour l'exercice 2017 ont été compensés par la comptabilisation d'un remboursement non récurrent de 60 \$ au titre des redevances d'usage. Ce remboursement a été effectué au cours de l'exercice 2018.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour l'exercice 2018 est constitué d'un produit net de 33 \$, contre un produit net de 150 \$ pour l'exercice précédent. Cette variation de 117 \$ est principalement attribuable à la comptabilisation du remboursement de 60 \$ au titre des redevances d'usage au cours de l'exercice 2017 et au transfert prévu de 10 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs en regard du transfert de 38 \$ depuis le compte de stabilisation des tarifs durant l'exercice 2017, outre la baisse de 86 \$ des ajustements réglementaires au titre de certaines transactions dans le but d'ajuster la comptabilisation en fonction des périodes au cours desquelles elles seront prises en compte pour l'établissement des tarifs.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Comme le montre le tableau suivant, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 184 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2018 et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 86 \$, lesquels constituent une mesure financière non conforme aux PCGR (principes comptables généralement reconnus). Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participations. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet d'évaluer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation <sup>1)</sup>	85 \$	143 \$	(58) \$
Investissement <sup>1)</sup>	(178)	98	(276)
Financement <sup>1)</sup>	(91)	(135)	44
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>(184)</b>	<b>106</b>	<b>(290)</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	(3)	3
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(184)</b>	<b>103</b>	<b>(287)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	222	119	103
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>38 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>(184) \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
Exploitation <sup>2)</sup>	85 \$	143 \$	(58) \$
Dépenses d'investissement <sup>2)</sup>	(176)	(157)	(19)
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	–	(36)	36
Remboursement (paiement) d'impôt à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	5	(5)	10
Produit de la vente de la participation dans une filiale <sup>2)</sup>	–	4	(4)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(86) \$</b>	<b>(51) \$</b>	<b>(35) \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2018 » pour obtenir une analyse de la variation des flux de trésorerie par rapport à ceux de l'exercice précédent.

<sup>2)</sup> Se reporter au tableau des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2018.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

---

## Principales questions financières

Les éléments suivants ont eu une incidence considérable sur la situation financière de la Société :

### 1. Compte de stabilisation des tarifs

Au 31 août 2018, le compte de stabilisation des tarifs (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ») affichait un solde créditeur de 124 \$, ce qui est supérieur au montant cible de 104 \$ pour l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Le compte de stabilisation des tarifs a affiché une baisse de 7 \$ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 en raison des écarts favorables de 3 \$ par rapport aux résultats prévus, ce qui a été contrebalancé par l'ajustement approuvé initial de 10 \$ apporté au compte de stabilisation des tarifs. Les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs sont décrits à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs ».

### 2. Circulation aérienne et redevances d'usage<sup>1</sup>

Au cours de l'exercice 2018, les volumes de circulation aérienne ont augmenté de 5,1 % sur douze mois. Le budget approuvé pour l'exercice 2018 prévoyait une croissance de 4,2 % pour l'exercice. À l'heure actuelle, la Société prévoit une croissance annuelle de 3,6 % de la circulation aérienne pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2019 (l'« exercice 2019 »).

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Chaque trimestre, nous passons en revue l'information disponible la plus à jour provenant de sources au sein du secteur de l'aviation et des prévisions à l'égard des indicateurs macro-économiques; nous modifions ensuite nos prévisions en conséquence et nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Le 7 août 2018, la Société a publié un avis décrivant la mise en œuvre de redevances d'usage révisées pour l'exercice 2019. Les solides résultats au titre de la circulation obtenus au cours de l'exercice 2018 ainsi que les projections relatives à la croissance de la circulation pour l'exercice 2019 ont permis à la Société d'instaurer des redevances d'usage révisées, ce qui a donné lieu à une réduction des tarifs de base en vigueur de 0,4 % en moyenne le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Ces modifications prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire d'une durée d'un an entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Au cours de l'exercice 2019, les clients paieront en moyenne les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour l'exercice 2018. Cependant, les révisions des tarifs varient selon les redevances; par conséquent, certains clients paieront davantage alors que d'autres paieront moins.

---

<sup>1</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

### 3. Régimes de retraite

La Société continue de respecter les exigences en matière de capitalisation de ses deux régimes de retraite agréés à prestations définies conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (« BSIF »). Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont exécutées une fois l'an en date du 1<sup>er</sup> janvier et doivent être présentées au BSIF au plus tard en juin de la même année. La réglementation qui régit la capitalisation nécessite que des évaluations actuarielles soient effectuées tant sur une base de continuité de l'exploitation que selon l'approche de solvabilité.

Les cotisations selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation pour la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2018 sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec ajustement rétroactif depuis le début de l'année civile. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 présentaient un excédent de 503 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (242 \$ en 2017).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société présentait un excédent de solvabilité réglementaire de 561 \$ (334 \$ en 2017) en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime faisant actuellement l'objet d'un examen par le BSIF. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 89 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (289 \$ en 2017). La modification n'a pas eu d'effet sur l'évaluation en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Au 31 août 2018, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 495 \$ pour satisfaire aux obligations en matière de capitalisation cumulative des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications. Les lettres de crédit représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement. La Société a répondu aux exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de l'année civile 2018 de 18 \$ au moyen de lettres de crédit. Les cotisations au titre du déficit de solvabilité continueront d'être déterminées sans tenir compte des modifications tant que se poursuivront les discussions avec le BSIF.

L'ensemble des huit conventions collectives de la Société comprennent les changements importants suivants en matière de régimes de retraite, lesquels ont été conclus au terme d'un processus d'arbitrage ou de négociation au cours des exercices clos les 31 août 2013, 2014 et 2015 :

- a) Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Association canadienne du contrôle du trafic aérien (l'« ACCTA ») pour la section locale 5454 d'Unifor, l'Association des spécialistes de la circulation aérienne du Canada (l'« ASCAC ») pour la section locale 2245 d'Unifor, l'Association des pilotes fédéraux du Canada (l'« APFC »), l'Association canadienne des agents financiers (l'« ACAF »), la section locale 2228 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (la « FIOE ») et la section locale 1016 d'Unifor doivent adhérer à la partie B du régime de retraite de NAV CANADA (le « RRNC »), lequel a une structure de régime de retraite à prestations définies non contributif. Auparavant, les nouveaux employés représentés par ces syndicats avaient le choix d'adhérer à la partie A du RRNC, qui présente une structure de régime à prestations définies contributif et en vertu de laquelle les prestations de retraite sont automatiquement indexées selon l'inflation. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (l'« IPFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014, tous les nouveaux employés représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (l'« AFPC ») doivent adhérer à la partie B du RRNC. Auparavant, les nouveaux employés représentés par l'IPFPC et l'AFPC étaient tenus d'adhérer à la partie A du RRNC. La partie B du RRNC offre des prestations moindres qui ne sont pas indexées. La partie B du RRNC est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et est obligatoire pour les nouveaux employés non syndiqués depuis lors. La Société s'attend à ce que le coût des prestations pour services rendus au cours d'un exercice

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

diminue de manière importante au fil du temps à mesure qu'une part de plus en plus grande de nouveaux employés adhère à la partie B du RRNC.

- b) Dans l'éventualité improbable de la résiliation du régime, l'indexation automatique selon l'indice des prix à la consommation (« IPC ») des prestations de retraite pour les membres actifs (non retraités) en vertu de la partie A du RRNC sera remplacée par une indexation à taux fixe dans la mesure où des actifs excédentaires subsisteront. Par conséquent, l'indexation automatique selon l'IPC pour ces membres ne sera plus considérée comme faisant partie de l'évaluation actuarielle annuelle des passifs du RRNC en fonction de la solvabilité. Toutefois, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite continuera d'être versée à tous les retraités actuels ainsi qu'à tous les participants au régime qui prennent leur retraite en vertu de la partie A, tant que le RRNC demeurera en vigueur. Les décisions arbitrales ou les conventions conclues exigent également que l'ACCTA, l'ASCAC, l'APFC, l'ACAF, la FIOE, la section locale 1016 d'Unifor, l'IPFPC et l'AFPC soient en accord avec la résiliation du RRNC en ce qui concerne leurs membres avant que ladite résiliation ne puisse avoir lieu.

Ce changement ne devrait avoir aucune incidence sur les membres du personnel ou les bénéficiaires. Toutefois, il améliorera de manière importante la solvabilité du RRNC, réduisant par le fait même les exigences en matière de capitalisation en fonction de la solvabilité de la Société, lesquelles sont actuellement respectées au moyen de cotisations en trésorerie et de lettres de crédit.

- c) D'autres changements ont été apportés aux régimes de retraite, lesquels i) suppriment, pour les années de service à venir, l'indexation automatique selon l'IPC des prestations de retraite entre la date de préretraite d'un membre et la date de début de versement des prestations et ii) rétablissent le statut « ouvrant droit à pension » de l'augmentation de salaire de 1 % n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2005 avec l'ACCTA et de 2006 avec l'ASCAC ainsi que de certains salaires n'ouvrant pas droit à pension ayant fait l'objet d'un accord dans la ronde de négociations de 2011 avec la FIOE.

La Société a communiqué avec le BSIF et le BSIF a indiqué qu'il approuve les points a) et c) ci-dessus, tandis que le point b) demeure en suspens. La Société attend que le BSIF fournisse des éclaircissements quant au point b). Dans l'intervalle, elle a déposé son rapport d'évaluation actuarielle du financement par capitalisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme si le point b) avait été approuvé, tout en continuant d'établir la capitalisation selon une base antérieure aux modifications. La Société poursuivra la mise en œuvre du point b) d'une façon disponible aux promoteurs du régime aux termes de la *Loi sur les normes des prestations de pension de 1985*. Les décisions arbitrales reconnaissent que la direction des syndicats s'était jointe à la Société par le passé pour fournir des commentaires au BSIF en faveur des changements indiqués au point b) plus haut et qu'elle continuera à le faire dans le cadre de toute rencontre future avec le BSIF ou dans le cadre de toute démarche future connexe.

Les écarts au titre de l'excédent ou du déficit présentés entre les évaluations aux fins comptables ou de capitalisation (continuité de l'exploitation et solvabilité) sont essentiellement attribuables : a) aux différents taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations au titre des régimes compte tenu de la méthode actuarielle requise pour chaque évaluation; b) à l'utilisation d'une moyenne sur trois ans des ratios de solvabilité afin de déterminer le déficit ou l'excédent de solvabilité réglementaire aux fins de la capitalisation; c) à l'utilisation du lissage des actifs sur cinq ans pour l'évaluation aux fins de continuité de l'exploitation alors que les évaluations fondées sur la solvabilité et à des fins comptables s'appuient sur la valeur de marché des actifs et des passifs à un moment donné dans le temps (à leurs dates de mesure respectives); et d) aux dates d'évaluation différentes auxquelles les évaluations sont effectuées.

Nous nous servons de la date annuelle de mesure du 31 août pour déterminer l'excédent ou le déficit comptable et établir la charge de retraite pour l'exercice à venir. Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 831 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2018 (1 295 \$ en

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

2017). La diminution de 464 \$ du déficit au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 est attribuable principalement à des gains actuariels de 586 \$ partiellement contrebalancés par l'excédent de 122 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 586 \$ sont imputables essentiellement au gain actuariel net de 280 \$ (découlant essentiellement d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation réel, lequel est passé de 3,60 % au 31 août 2017 à 3,80 %) et au rendement des actifs des régimes, qui a été supérieur de 306 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2017.

De plus amples détails sur les régimes de retraite de la Société figurent à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

#### **4. Conventions collectives**

Environ 87 % de nos effectifs sont syndiqués aux termes de huit conventions collectives. Au cours de l'exercice 2018, la Société a annoncé la ratification de nouvelles conventions collectives avec trois des syndicats représentant ses effectifs, soit l'APFC, la FIOE et la section locale 1016 d'Unifor.

À la clôture de l'exercice 2018, les conventions collectives conclues avec sept des huit unités de négociation, représentant environ 93 % des travailleurs syndiqués, avaient été renouvelées. Le renouvellement de la convention conclue avec l'AFPC, laquelle représente environ 7 % des employés syndiqués, demeure en suspens bien qu'il soit prévu que ce renouvellement sera réalisé avant la fin de l'année civile.

Les conventions collectives conclues avec l'ACCTA, l'ASCAC, l'APFC, l'IPFPC et la section locale 1016 d'Unifor, qui représentent environ 78 % des travailleurs syndiqués, seront réouvertes au cours de l'exercice 2019 en vue de leur renouvellement.

Si le BSIF approuve le changement lié à la résiliation des régimes présenté à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières : Régimes de retraite » (qui faisait partie des décisions des panels d'arbitrage ainsi que des conventions collectives négociées), chaque convention collective sera assujettie à une réouverture des négociations salariales. Cela signifie que les parties retourneraient à la table de négociation pour des pourparlers afin de déterminer si une rémunération additionnelle est indiquée. Dans la plupart des cas, un panel d'arbitrage conserverait l'autorité à ce sujet si les parties étaient incapables d'en arriver à une entente convenable.

#### **5. Placement dans une capacité de surveillance des aéronefs installée dans l'espace par l'intermédiaire d'Aireon**

Comme il est expliqué à la note 11 afférente aux états financiers de l'exercice 2018, en mai 2018, l'entente de société à responsabilité limitée d'Aireon a été modifiée et une entente de souscription a été conclue entre Aireon et NATS, le FSNA du Royaume-Uni (collectivement, les « ententes de mai 2018 »), afin que NATS puisse procéder à un investissement de 69 \$ US (90 \$ CA) dans Aireon. Au 31 août 2018, le placement de la Société dans Aireon s'élevait à 150 \$ US (196 \$ CA) [150 \$ US (187 \$ CA) au 31 août 2017]. Par suite de la conclusion des ententes de mai 2018, la Société est représentée par cinq des onze membres du conseil d'administration d'Aireon.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Conformément aux ententes de mai 2018, une tranche de la participation sous forme d'actions ordinaires actuelle d'Iridium Communication Inc. (« Iridium ») dans Aireon sera ultérieurement rachetée contre un paiement d'Aireon de 120 \$ US (156 \$ CA), ce qui déterminera de façon définitive les participations de tous les investisseurs dans Aireon. À la suite du rachat et de la conversion connexe de la totalité des actions privilégiées en actions ordinaires, NAV CANADA détiendra 45,3 % de la participation sous forme d'actions ordinaires pleinement diluée dans Aireon (elle détenait une participation de 51 % avant l'investissement de NATS), ENAV et NATS en détiendront chacun 11,1 % et l'Irish Aviation Authority (l'« IAA ») et Naviair en détiendront chacun 5,3 %, alors qu'Iridium détiendra la participation restante de 21,8 %. Ce rachat dépendra des fonds dont Aireon disposera et devrait avoir lieu d'ici le 31 août 2021.

Au 31 août 2018, la participation totale de la Société en actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion et compte non tenu du rachat qui sera effectué par Iridium s'établissait à 37,2 % (40,9 % au 31 août 2017).

Lors de l'investissement initial par ENAV, l'IAA et Naviair en février 2014, le prix payé par ces trois investisseurs pour des actions privilégiées d'Aireon ayant essentiellement les mêmes caractéristiques était considéré comme étant une estimation fiable de la juste valeur d'Aireon. La Société a utilisé cette donnée pour évaluer la juste valeur de son placement dans Aireon au 31 août 2017. Par suite de l'investissement effectué par NATS en mai 2018, la Société s'est appuyée sur le prix payé par NATS pour le placement de celle-ci sous forme d'actions privilégiées d'Aireon pour évaluer la juste valeur de son propre placement dans Aireon au 31 août 2018, puisqu'il a été déterminé que cela représente la meilleure estimation de la juste valeur. Au 31 août 2018, la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon avait augmenté pour s'établir à 418 \$ (350 \$ au 31 août 2017).

En décembre 2017, le gouvernement des États-Unis a adopté une loi prévoyant la réduction du taux d'impôt fédéral des sociétés de 35 % à 21 %. Le passif d'impôt différé net de la Société au 31 août 2018, lequel s'est chiffré à 38 \$ US (49 \$ CA) [45 \$ US (55 \$ CA) au 31 août 2017], reflète ce nouveau taux.

Le 28 février 2018, la Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un crédit-relais d'un montant d'au plus 29 \$ US (38 \$ CA), assorti d'un taux d'intérêt annuel de 11 %. Les montants prélevés aux termes de l'entente devront être remboursés à la plus rapprochée des dates suivantes : le 30 septembre 2019 ou la date à laquelle le financement initial aux termes d'une facilité de crédit de premier rang sera effectué. Au 31 août 2018, Aireon avait prélevé un montant de 7 \$ US (10 \$ CA) aux termes de l'entente.

## **6. Activités de financement**

En août 2017, la Société a conclu une opération à terme sur obligations de 137 \$ afin d'atténuer une partie de l'incidence éventuelle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût de refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 d'un montant de 350 \$ qui sont arrivés à échéance le 19 avril 2018. La Société a mis fin au contrat à terme sur obligations en janvier 2018 en raison des modifications apportées à ses plans de refinancement et elle a conclu en même temps un nouveau contrat à terme sur obligations d'un même montant aligné sur le plan révisé.

Le 29 mars 2018, la Société a émis des billets d'obligation générale de série BMT 2018-1 échéant le 30 mars 2048 d'une valeur de 275 \$. Les billets sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 3,293 %. Le produit tiré de l'émission de ces billets a été utilisé pour rembourser en partie les billets d'obligation générale de série BMT 2013-1 de la Société d'une valeur de 350 \$ arrivés à échéance le 19 avril 2018. Le restant du solde des obligations a été remboursé au moyen des liquidités disponibles et de prélèvements sur la facilité de crédit consortiale de la Société. De plus, la Société a mis fin au contrat à terme sur obligations qu'elle avait conclu en janvier 2018. La Société a subi une perte nette de 2 \$ lorsqu'elle a mis fin à ces deux contrats à terme sur obligations.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Au cours de l'exercice 2015, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt à terme (les « swaps ») afin de couvrir une tranche de 200 \$ du refinancement sur 30 ans prévu de l'emprunt de 250 \$ arrivant à échéance en avril 2019. En juin 2018, la Société a réglé ces swaps, ce qui a donné lieu à une perte de 8 \$, et elle a conclu un contrat à terme sur obligations d'un montant de 190 \$. Ce contrat à terme sur obligations lui permet de continuer de se protéger contre les fluctuations du taux de référence du gouvernement du Canada tout en éliminant l'exposition au risque lié aux fluctuations ultérieures de l'écart des swaps. La perte de 8 \$ sera différée et amortie sur la durée prévue selon les modalités initiales (30 ans).

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Produits

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par catégories. La notice annuelle de l'exercice 2018 et les notes afférentes aux états financiers consolidés annuels de l'exercice 2018 fournissent davantage de renseignements sur les différentes catégories de nos redevances d'usage.

	Exercices clos les 31 août			
	2018	2017	Variation	%
Redevances de survol	704 \$	676 \$	28 \$	4 %
Redevances d'aérogare	517	488	29	6 %
Redevances quotidiennes/ annuelles/trimestrielles	93	84	9	11 %
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales	45	46	(1)	(2) %
Total des redevances d'usage	1 359	1 294	65	5 %
Remboursement au titre des redevances d'usage	–	(60)	60	(100) %
Autres produits	56	57	(1)	(2) %
	<u>1 415 \$</u>	<u>1 291 \$</u>	<u>124 \$</u>	<u>10 %</u>

Les autres produits comprennent les contrats de services et de développement, les produits liés au centre de conférence de notre installation de Cornwall (Ontario), la vente de publications liées à l'aéronautique civile, de même que d'autres produits divers.

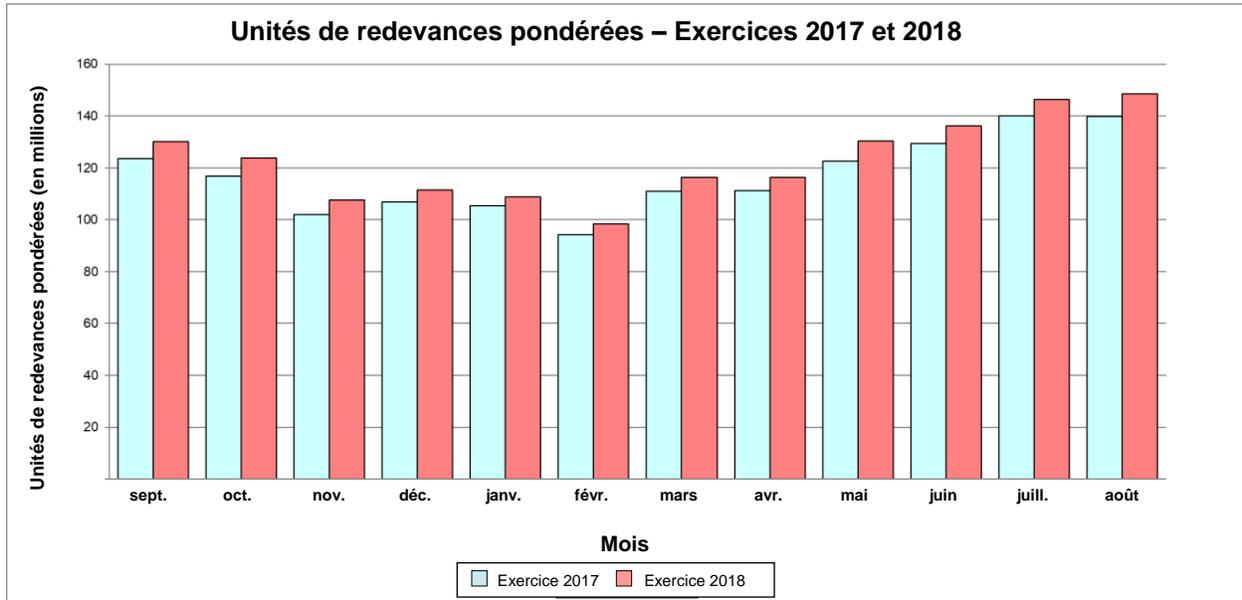
Les produits pour l'exercice 2018 se sont établis à 1 415 \$, comparativement à 1 291 \$ pour l'exercice 2017. L'augmentation de 124 \$ est principalement attribuable à :

- une augmentation de 65 \$ des produits tirés des redevances d'usage découlant de l'accroissement de 5,1 % des volumes de circulation aérienne au cours de l'exercice 2018;
- un remboursement non récurrent de 60 \$ de redevances d'usage.

### Circulation aérienne

La circulation aérienne a augmenté de 5,1 % au cours de l'exercice 2018 comparativement à l'exercice 2017. Le graphique qui suit présente la circulation en « unités de redevances pondérées », lesquelles reflètent le nombre de vols, la taille des aéronefs et les distances parcourues au cours de l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)



Les volumes futurs de circulation aérienne peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment le taux de croissance ou de ralentissement de l'économie, les variations de la demande de transport aérien de passagers, les niveaux d'utilisation de la capacité des aéronefs, les prix du carburant, les changements apportés aux activités des transporteurs aériens, la concurrence entre les transporteurs aériens, la restructuration et l'insolvabilité de compagnies aériennes, les activités terroristes, les épidémies ou les pandémies, les situations météorologiques, les catastrophes naturelles, les préoccupations environnementales, les tendances démographiques et d'autres facteurs.

### Redevances d'usage<sup>2</sup>

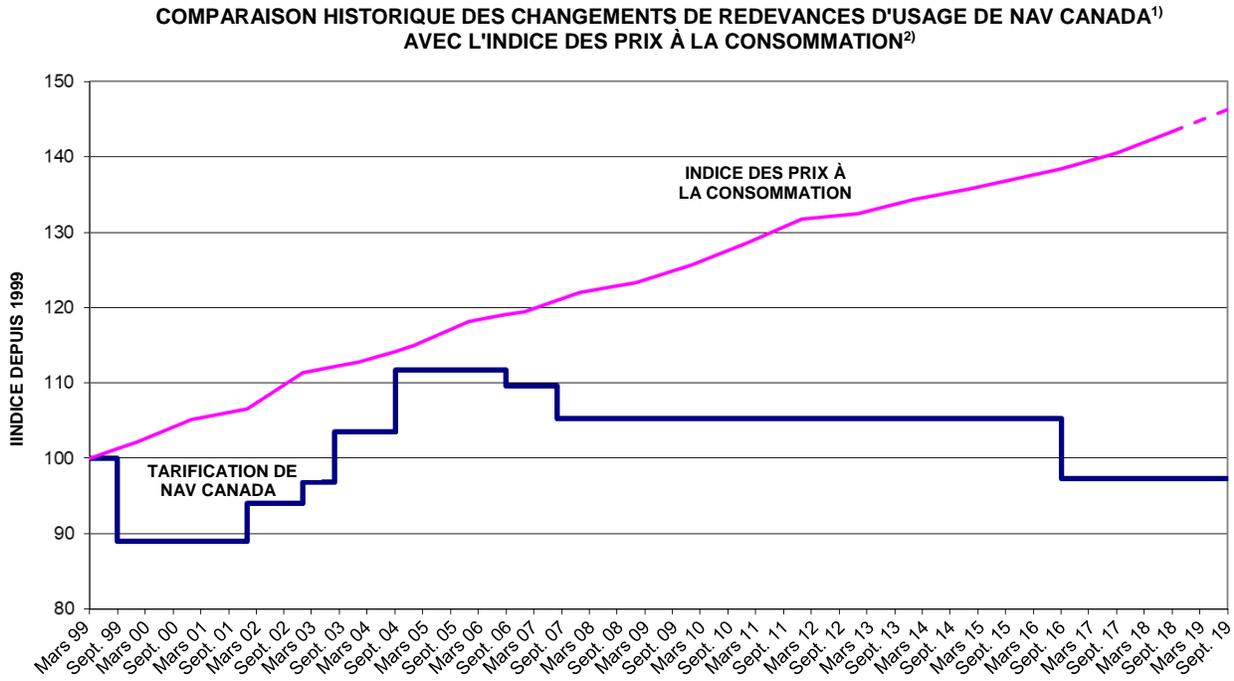
Les niveaux de nos redevances d'usage sont tributaires de nos coûts, du niveau de service requis, des volumes de circulation aérienne et des produits tirés de sources autres qu'aéronautiques (se reporter à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs »).

Nous exerçons nos activités 24 heures par jour, 365 jours par année afin de fournir un service essentiel d'infrastructure de sécurité à l'échelle nationale et internationale. Étant donné que la plupart de nos coûts sont fixes et directement liés à la prestation des services, il existe relativement peu de possibilités de compresser considérablement ces coûts sans réduire les services, scénario inacceptable dans la plupart des cas. Nous continuons à mettre l'accent sur la gestion des coûts, l'amélioration de la productivité et la recherche de nouvelles sources de produits, soit la concession de licences, la vente de technologies ou autres. Cela nous aide à maintenir les redevances d'usage aux taux les plus bas possible tout en respectant nos obligations en matière de sécurité et de service.

<sup>2</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

Le graphique qui suit illustre l'évolution de nos niveaux de redevances d'usage au fil du temps.



1. Changements moyens depuis la mise en application complète des redevances le 1<sup>er</sup> mars 1999.  
2. Indice des prix à la consommation – augmentation présumée de 2,0 % pour 2018 et par la suite.

Comme le montre le graphique précédent, la Société n'a pas apporté d'augmentations globales à ses tarifs depuis l'exercice 2005; elle a par ailleurs instauré quatre réductions de tarifs depuis l'entrée en vigueur des tarifs en 1999. Le graphique montre également les redevances révisées entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018 (analysées plus bas).

Nous jugeons constamment nos besoins financiers ainsi que la circulation aérienne et nous mettons à jour régulièrement nos prévisions financières pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Sur une base trimestrielle, nous évaluons la nécessité de modifier les tarifs.

Le 7 août 2018, la Société a annoncé l'entrée en vigueur de redevances d'usage révisées qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Les solides résultats au titre de la circulation obtenus au cours de l'exercice 2018 ainsi que les projections relatives à la croissance de la circulation pour l'exercice 2019 ont permis à la Société d'instaurer des redevances révisées, donnant lieu ainsi à une réduction de 0,4 % en moyenne des taux de base en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire instaurée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement. Au cours de l'exercice 2019, nos clients paieront en moyenne les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour l'exercice 2018. Cependant, les révisions des tarifs varient selon les redevances; par conséquent, certains clients paieront davantage alors que d'autres paieront moins.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, les redevances d'usage révisées étaient de 3 % inférieures en moyenne à celles en vigueur au moment de leur mise en œuvre initiale selon le principe de recouvrement complet des coûts en mars 1999, ce qui représente une évolution inférieure à celle de l'IPC d'environ 47 points de pourcentage depuis mars 1999.

**Charges d'exploitation**

	Exercices clos les 31 août			
	2018	2017	Variation	%
Salaires et avantages du personnel	986 \$	925 \$	61 \$	7 %
Services techniques	114	112	2	2 %
Installations et entretien	72	72	–	0 %
Amortissements	152	147	5	3 %
Autres	72	74	(2)	(3) %
	<u>1 396 \$</u>	<u>1 330 \$</u>	<u>66 \$</u>	<u>5 %</u>

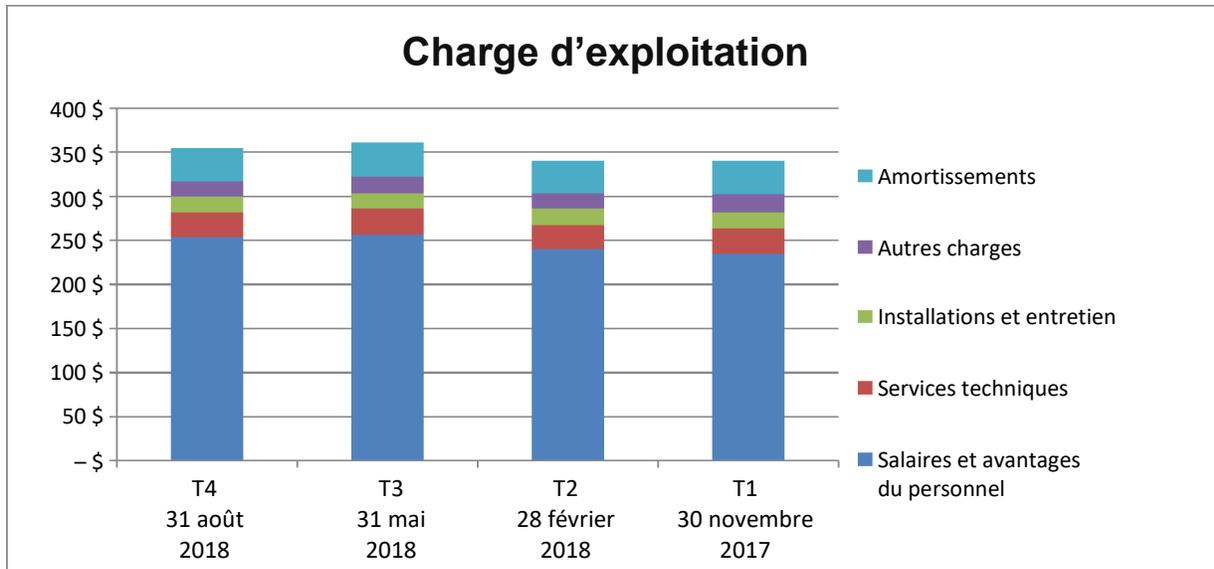
Les charges au titre des salaires et avantages du personnel ont augmenté de 61 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2018 par rapport à l'exercice 2017, en raison surtout de l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses négociées dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et mener des activités en soutien aux projets ainsi que du maintien des niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada et de l'accroissement des coûts liés au régime d'ILD, ce qui a été contrebalancé en partie par une perte de 11 \$ au titre de la compression liée à l'élimination volontaire et au règlement des indemnités de cessation d'emploi des employés comptabilisées pour l'exercice 2017.

La dotation aux amortissements s'est accrue de 5 \$ pour l'exercice 2018 des suites de la hausse du coût de base des immobilisations corporelles et incorporelles en regard de l'exercice 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Comme le montre le graphique présenté ci-après, la plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.



L'accroissement des salaires et avantages du personnel aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2018 est imputable à l'accroissement de l'activité pendant les mois plus cléments de l'année par suite de l'augmentation saisonnière des volumes de circulation aérienne.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Autres (produits) et charges [y compris (le recouvrement) la charge d'impôt sur le résultat]**

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
Produits financiers			
Produits d'intérêts	(4) \$	(3) \$	1 \$
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net			
VAC II, PCAC et autres placements	(2)	(15)	(13)
Placement sous forme d'actions privilégiées	(52)	(37)	15
	<u>(54)</u>	<u>(52)</u>	<u>2</u>
Total des produits financiers	<u>(58)</u>	<u>(55)</u>	<u>3</u>
Coût financier net lié aux avantages du personnel	54	55	1
Autres charges financières			
Charges d'intérêts	77	80	3
Prime de remboursement	–	10	10
	<u>77</u>	<u>90</u>	<u>13</u>
Autres (profits) et pertes			
(Profits) pertes de change	(14)	12	26
Profit réalisé à la vente de la participation dans une filiale	–	(2)	(2)
Profit latent à la vente de la participation dans une filiale	–	(5)	(5)
Quote-part de la perte nette d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	1	–
Autres pertes	–	1	1
	<u>(13)</u>	<u>7</u>	<u>20</u>
	<u>60 \$</u>	<u>97 \$</u>	<u>37 \$</u>
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	<u>(8) \$</u>	<u>14 \$</u>	<u>22 \$</u>

La variation nette de la juste valeur des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net a augmenté de 2 \$ comparativement à l'exercice 2017. Des ajustements de la juste valeur positifs de 2 \$ à l'égard des billets du VAC II, du PCAC et d'autres placements ont été comptabilisés pour l'exercice 2018, en comparaison de 15 \$ pour l'exercice 2017. Des ajustements de la juste valeur positifs de 40 \$ et des produits de dividendes de 12 \$ à l'égard du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon ont été comptabilisés pour l'exercice 2018, alors que des ajustements de la juste valeur positifs de 26 \$ et des produits de dividendes de 11 \$ avaient été comptabilisés pour l'exercice 2017.

La baisse de 13 \$ des autres charges financières a surtout trait à la prime de remboursement de 10 \$ engagée au cours de l'exercice 2017 relativement au remboursement anticipé d'une tranche de 100 \$ des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 de 350 \$. Aucun coût similaire n'a été engagé au cours de l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2017, la Société a comptabilisé des profits réalisés de 2 \$ et des profits latents de 5 \$ à la vente d'une partie de sa participation dans Searidge. Aucun profit similaire n'a été comptabilisé pour l'exercice 2018.

L'augmentation de 26 \$ des profits de change est principalement attribuable à la comptabilisation de profits de change latents de 14 \$ sur le placement dans Aireon au cours de l'exercice 2018 en raison de la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, en regard de pertes de 12 \$ pour l'exercice 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

L'impôt sur le résultat a diminué de 22 \$ au cours de l'exercice 2018 en comparaison de l'exercice 2017 en raison de la diminution des passifs d'impôt différé nets liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence fiscale de l'augmentation de la juste valeur du placement comptabilisée pour le troisième trimestre de l'exercice 2018.

**Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette)**

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) représente l'ajustement comptable réglementaire, y compris le mécanisme de stabilisation des tarifs, visant à ajuster la comptabilisation de certaines transactions pour tenir compte des périodes au cours desquelles ces transactions seront prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
Compte de stabilisation des tarifs	7 \$	38 \$	(31) \$
Autres comptes de report réglementaires			
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	107	127	(20)
Autres avantages du personnel	(9)	(1)	(8)
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(68)	(25)	(43)
Participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1	(4)	5
Impôt sur le résultat	(6)	14	(20)
Opérations de couverture réalisées	1	1	-
	<u>33 \$</u>	<u>150 \$</u>	<u>(117) \$</u>

Le tableau figurant ci-après sous la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Mouvements du compte de stabilisation des tarifs » présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

Pour l'exercice clos le 31 août 2018, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite a diminué de 20 \$ comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice 2017. Les ajustements réglementaires visant à porter le total de la charge au titre des prestations de retraite au niveau des cotisations aux régimes de retraite à recouvrer au moyen de l'établissement des tarifs ont été de 107 \$ pour l'exercice 2018, comparativement à 127 \$ pour l'exercice 2017. Les reports réglementaires liés aux cotisations aux régimes de retraite de 107 \$ inscrits pour l'exercice 2018 comprennent un montant de 10 \$ représentant le recouvrement prévu sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité versées au cours de l'exercice 2017.

Pour l'exercice 2018, le mouvement net du compte de report réglementaire au titre des autres avantages du personnel a augmenté de 8 \$ comparativement à celui de l'exercice 2017. Cette augmentation est imputable au recouvrement réglementaire de 7 \$ attribuable à d'anciennes réévaluations actuarielles d'autres avantages et au report de 5 \$ de congés de maladie qui s'acquèrent et qui ne s'acquèrent pas, ce qui a été contrebalancé en partie par une perte de 3 \$ liée aux prestations d'ILD pour l'exercice 2018. Pour l'exercice 2017, un report réglementaire de 1 \$ a été comptabilisé.

L'augmentation de 43 \$ du compte de report réglementaire au titre du placement sous forme d'actions privilégiées au cours l'exercice clos le 31 août 2018 est essentiellement attribuable au report réglementaire de la hausse de 68 \$ de la juste valeur du placement, comparativement à une hausse de 25 \$ comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2017.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Le mouvement net des comptes de report réglementaires au titre de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence a trait au report du profit latent de 5 \$ à l'égard de la participation résiduelle de 50 % de la Société dans Searidge comptabilisé pour l'exercice 2017. Aucun report réglementaire similaire n'a été comptabilisé pour l'exercice 2018.

Le mouvement net du compte de report réglementaire au titre de l'impôt sur le résultat comprend le report des passifs d'impôt futur liés au placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon ainsi qu'à sa participation résiduelle de 50 % dans Searidge. La diminution de 20 \$ au cours de l'exercice 2018 par rapport à l'exercice 2017 est attribuable à la baisse des passifs d'impôt différé nets liés au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés de 35 % à 21 %, ce qui a été contrebalancé en partie par l'incidence fiscale de l'augmentation de la juste valeur du placement comptabilisée pour le troisième trimestre de l'exercice 2018.

**Mouvements du compte de stabilisation des tarifs**

Notre mécanisme de stabilisation des tarifs et la méthode de comptabilisation utilisée à cette fin sont décrits au début du présent rapport de gestion et dans les notes 1 et 8 afférentes à nos états financiers de l'exercice 2018. Le tableau qui suit présente les mouvements du compte de stabilisation des tarifs.

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à l'ouverture de la période	131 \$	169 \$	(38) \$
Écart par rapport aux prévisions			
Produits supérieurs aux prévisions	24	56	(32)
Charges d'exploitation supérieures aux prévisions	(13)	(28)	15
Autres (produits) et charges inférieurs (supérieurs) aux prévisions	62	(25)	87
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(70)	57	(127)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	3	60	(57)
Ajustement approuvé initial	(10)	(38)	28
Mouvement net du compte de stabilisation des tarifs comptabilisé dans le résultat net	(7)	(38)	31
Solde créditeur présenté à l'état de la situation financière à la clôture de la période	124 \$	131 \$	(7) \$

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Le recul de 7 \$ du compte de stabilisation des tarifs au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 s'explique avant tout par ce qui suit :

- le mouvement net de 70 \$ des comptes de report réglementaires, qui a été moins favorable que prévu du fait principalement de ce qui suit :
  - une charge réglementaire nette liée au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon de la Société qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 53 \$ de plus, afin de différer l'augmentation de la juste valeur du placement et les profits de change latents attribuables à la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain;
  - une charge réglementaire liée à l'impôt sur le résultat qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 10 \$ de plus, afin de différer la diminution des passifs d'impôt différé nets liés au placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, ce qui a été atténué par le report de l'incidence fiscale de l'augmentation de la juste valeur du placement dans Aireon comptabilisée pour le troisième trimestre de l'exercice 2018;
  - une charge réglementaire au titre des régimes de retraite qui s'est située au-dessus des prévisions, soit 7 \$ de plus, par suite essentiellement de cotisations aux régimes de retraite plus élevées que prévu;
- le fait que les charges d'exploitation se sont situées au-dessus des prévisions, soit 13 \$ de plus, en raison essentiellement d'une hausse des charges au titre des salaires et des avantages du personnel, laquelle a été compensée en partie par une diminution des charges liées aux services techniques et d'autres charges diverses;
- l'ajustement prévu de 10 \$, qui représente la perte nette annuelle anticipée de 10 \$ au moment où le budget de l'exercice 2018 a été approuvé;

partiellement compensés par ce qui suit :

- le fait que les autres (produits) et charges se sont situés au-dessous des prévisions, soit 62 \$ de moins, en raison essentiellement de l'augmentation de la juste valeur du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, de la diminution des passifs d'impôt différé nets liés à ce placement par suite de la réduction du taux d'impôt fédéral américain des sociétés, et du fait que les profits de change se sont situés au-dessus des prévisions;
- le fait que les produits se sont situés au-dessus des prévisions, soit 24 \$ de plus au total, en raison de l'accroissement de 5,1 % des volumes de circulation aérienne comparativement à une augmentation prévue de 4,2 % pour l'exercice clos le 31 août 2018 ainsi, que le fait que les autres produits ont été de 12 \$ supérieurs aux prévisions.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Autres éléments du résultat global**

La comptabilisation des montants au titre des autres éléments du résultat global est compensée par des reports réglementaires en vue de différer la comptabilisation aux périodes au cours desquelles les transactions sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs. Ces transactions sont généralement prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs lorsqu'il est prévu que les montants seront réalisés en trésorerie, sauf dans le cas des flux de trésorerie liés aux instruments de couverture, qui sont pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs dans la même période que l'est la transaction de couverture sous-jacente, et des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel non capitalisés, qui sont prises en compte aux fins de l'établissement des tarifs sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des membres du personnel.

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :			
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel	600 \$	209 \$	391 \$
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(600)	(209)	(391)
	—	—	—
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :			
Amortissement de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie	1	1	—
Variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	38	(33)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(6)	(39)	33
	—	—	—
Total des autres éléments du résultat global	— \$	— \$	— \$

Les profits nets de 600 \$ à la réévaluation des régimes à prestations définies du personnel ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2018 et sont attribuables essentiellement au fait que le rendement des actifs des régimes a été supérieur de 306 \$ aux prévisions, selon le taux d'actualisation réel de 3,60 % au 31 août 2017, aux gains actuariels de 264 \$ découlant d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation réel, lequel est passé à 3,80 %, et aux retombées positives nettes de 35 \$ résultant des changements démographiques, facteurs partiellement contrebalancés par un montant net de 5 \$ attribuable à l'évolution défavorable des obligations au titre de prestations définies. Pour l'exercice 2017, les profits nets à la réévaluation de 209 \$ découlaient surtout des gains actuariels de 121 \$ attribuables à une augmentation de 20 points de base du taux d'actualisation réel, qui était passé à 3,60 %, du rendement des actifs des régimes supérieur de 64 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2016 et d'un montant de 24 \$ attribuable à l'évolution favorable des obligations au titre des prestations définies.

Au cours de l'exercice 2018, des ajustements de la juste valeur positifs de 5 \$ ont été inscrits relativement aux couvertures de taux d'intérêt de la Société en lien avec le refinancement d'instruments d'emprunt qui arriveront à échéance au cours de l'exercice 2019 et avec les contrats à terme sur obligations qui ont été réglés au cours de l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2017, des ajustements de la juste valeur positifs de 38 \$ avaient été inscrits au titre de couvertures de taux d'intérêt.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Montants pris en compte aux fins de l'établissement des tarifs**

Comme il est mentionné à la rubrique « INTRODUCTION – Stratégie financière et réglementation des tarifs », les membres du conseil tiennent compte des besoins financiers actuels et futurs de la Société lors de l'établissement des redevances d'usage ainsi que :

- a) du solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible;
- b) du recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite.

Le tableau qui suit présente le solde du compte de stabilisation des tarifs comparativement à son solde cible ainsi que la mesure dans laquelle la charge de retraite réglementaire cumulative est inférieure aux cotisations.

	31 août 2018	31 août 2017	Variation
a) Solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs	124 \$	131 \$	(7) \$
Solde cible du compte de stabilisation des tarifs <sup>1)</sup>	(104)	(101)	(3)
Excédent du compte de stabilisation des tarifs par rapport à son solde cible	(A) 20 \$	30 \$	(10) \$
b) Excédent des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	64	(53)	117
Solde réglementaire - recouvrement de cotisations	(98)	9	(107)
Charge réglementaire cumulative inférieure aux cotisations	(B) (34) \$	(44) \$	10 \$
Montant (à recouvrer) à rembourser au fil du temps au moyen de l'établissement des tarifs	(A+B) (14) \$	(14) \$	– \$

<sup>1)</sup> L'objectif à long terme quant au solde créditeur cible du compte de stabilisation des tarifs est de 7,5 % du total des charges annuelles prévues, déduction faite des autres (produits) et charges, compte non tenu des éléments non récurrents, sur une base continue. Pour l'exercice 2018, le solde cible était fixé à 104 \$.

Le solde cible du compte de stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 est fixé à 110 \$.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

---

### Perspectives financières<sup>3</sup>

Le statut de la Société, en tant que société privatisée, sans capital social, à laquelle les parties prenantes clés participent, sans détenir aucun contrôle, constitue une des principales forces de notre modèle. Nos résultats financiers illustrent le succès de ce modèle et nos efforts résolus pour conserver notre position de chef de file du secteur d'activité à l'échelle mondiale.

Notre réussite est attestée par le niveau de sécurité et de service que nous assurons, par les mesures que nous prenons pour contrôler les coûts tout en améliorant la productivité et par la modernisation fructueuse et continue du SNA. Grâce à ces mesures et à la croissance des volumes de circulation aérienne, la Société a réalisé une performance financière positive au cours des derniers exercices. Cette performance financière a permis à la Société d'éviter des hausses de tarifs globales au cours des 13 dernières années et de les réduire à quatre reprises au cours de cette période.

La situation économique et politique à l'échelle mondiale pourrait changer rapidement. Bien que nous demeurions optimistes quant aux perspectives à long terme de l'aviation et de la croissance de la circulation aérienne, nous sommes préparés à faire face à de nouvelles situations et nous continuerons à assurer un suivi continu de nos obligations financières.

Les rubriques qui suivent présentent les résultats consolidés annuels projetés à l'heure actuelle de la Société pour l'exercice 2019 avant la stabilisation des tarifs, ainsi que les résultats comparatifs pour l'exercice 2018.

	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation	%
<b>Avant la stabilisation des tarifs</b>				
Produits	1 446 \$	1 415 \$	31 \$	2 %
Charges d'exploitation et autres (produits) et charges, y compris les autres ajustements réglementaires	1 465	1 422	43	3 %
Bénéfice net (perte nette) avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(19) \$	(7) \$	(12) \$	

### Produits

Les produits pour l'exercice 2019 devraient augmenter d'environ 2 %, ou 31 \$, par rapport à ceux de 1 415 \$ pour l'exercice 2018 en raison surtout de l'accroissement prévu de 3,6 % de la circulation aérienne, mais cet accroissement sera atténué par une diminution des autres produits. Comme il est indiqué à la rubrique « RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Produits », les tarifs révisés, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, prorogent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % mise en œuvre à l'exercice 2018.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2018, nous avons présenté des produits prévus de 1 406 \$ pour l'exercice 2018. L'augmentation de 9 \$ des produits est principalement attribuable à l'accroissement de la circulation aérienne et à la hausse des autres produits au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018.

---

<sup>3</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

---

**Charges d'exploitation et autres (produits) et charges**

Les charges d'exploitation et autres (produits) et charges avant la stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 devraient se chiffrer à 1 465 \$. Il s'agit d'une augmentation de 3 % ou 43 \$ comparativement à l'exercice 2018, attribuable surtout aux facteurs suivants :

- l'augmentation des niveaux de rémunération et des charges liées aux heures supplémentaires découlant des hausses relatives à l'inflation prévues dans les conventions collectives, de l'augmentation des besoins en effectifs pour répondre à l'accroissement de la circulation aérienne et réaliser des projets, ainsi que de la formation accrue des contrôleurs de la circulation aérienne pour maintenir des niveaux optimaux d'effectifs partout au Canada;
- le premier exercice (partiel) au cours duquel des charges liées à la surveillance par satellite seront comptabilisées;
- les exigences d'exploitation accrues qui influent sur les charges liées à l'hébergement et aux services techniques;
- la diminution des profits de change;
- l'incidence de l'inflation.

À l'échelle de la Société, nos efforts demeurent axés sur les mesures d'économie respectueuses de la sécurité, laquelle est notre première priorité. Nos efforts visent à gérer l'effectif et les dépenses discrétionnaires, et nous poursuivons la mise en œuvre de projets et de mesures efficaces visant l'amélioration de nos processus.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2018, nous avons présenté des charges d'exploitation et autres (produits) et charges prévus, avant les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs, de 1 414 \$ pour l'exercice 2018. L'augmentation de 8 \$ s'explique essentiellement par une hausse des charges d'exploitation au titre de la rémunération.

**Flux de trésorerie**

Compte tenu des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement qui sont prévus pour l'exercice 2019, la situation de trésorerie de la Société devrait, selon les prévisions actuelles, diminuer pour passer de 38 \$ au 31 août 2018 à 31 \$ au 31 août 2019. Ces perspectives en matière de trésorerie sont fondées sur des entrées de trésorerie annuelles prévues liées aux activités d'exploitation et de financement de 151 \$ et de 20 \$, respectivement, compensées en partie par des sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de 168 \$. Les entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement se rapportent essentiellement à l'émission de billets à moyen terme de 225 \$ et au produit net découlant d'emprunts bancaires de 73 \$, en partie compensés par un remboursement de 275 \$ sur la dette à long terme et les intérêts de 2 \$ relatifs au fonds de réserve pour le service de la dette. Les activités d'investissement comprennent des sorties de trésorerie aux fins de dépenses d'investissement de 170 \$, contrebalancées en partie par l'encaissement du produit de 2 \$ découlant du règlement d'instruments dérivés. Comme il est mentionné ci-après, la Société dispose actuellement de sources de financement adéquates lui permettant de répondre à tous ses besoins prévus en matière de flux de trésorerie.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2018, nous avons présenté une situation de trésorerie prévue de 28 \$ à la clôture de l'exercice 2018, y compris un produit net découlant d'emprunts bancaires de 8 \$. La hausse de 10 \$ de notre situation de trésorerie à la clôture de l'exercice 2018 s'explique surtout par l'augmentation des encaissements au titre des redevances d'usage et par l'absence d'un produit net découlant d'emprunts bancaires.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

### **Compte de stabilisation des tarifs**

Comme il est mentionné plus haut, la Société a mis en œuvre des révisions à ses redevances d'usage, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018, qui prolongent dans les faits la réduction de tarifs temporaire de 0,4 % mise en œuvre à l'exercice 2017.

La Société prévoit actuellement que le compte de stabilisation des tarifs affichera un solde créditeur de 104 \$ à la clôture de l'exercice 2019, en raison des montants estimés suivants : produits de 1 446 \$ et total des charges d'exploitation et autres (profits) pertes (y compris les autres ajustements réglementaires) de 1 465 \$ (avant la stabilisation des tarifs). Le solde cible du compte de stabilisation des tarifs pour l'exercice 2019 est fixé à 110 \$.

Dans notre rapport de gestion pour le troisième trimestre de l'exercice 2018, nous avons prévu un solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs de 122 \$ à la clôture de l'exercice 2018. Le solde créditeur du compte de stabilisation des tarifs s'élevait à 124 \$ à la fin de l'exercice 2018.

### **Couverture par le bénéfice et les flux de trésorerie**

Au cours d'un exercice, les produits trimestriels refléteront les fluctuations saisonnières et les autres variations que subit le secteur du transport aérien et, par conséquent, nos résultats nets varieront d'un trimestre à l'autre. Notre mandat stipule que nous devons atteindre essentiellement le seuil de rentabilité au point de vue financier, de sorte que le ratio prévu de couverture par le bénéfice, qui correspond au bénéfice avant les intérêts divisé par les charges d'intérêts, doit se rapprocher de 1:1. Toutefois, en raison du caractère saisonnier de nos activités, nos produits peuvent entraîner un ratio de couverture par le bénéfice inférieur à 1:1 pour toute période intermédiaire.

Pour la période de douze mois close le 31 août 2018, la Société a atteint le seuil de rentabilité. Nos charges d'intérêts se sont élevées à 77 \$. Le bénéfice consolidé (après la stabilisation des tarifs) avant les intérêts s'est établi à 77 \$, ce qui correspond à nos exigences en matière d'intérêts pour l'exercice et atteint notre ratio cible de couverture par le bénéfice de 1:1. La dotation aux amortissements pour cette période s'est élevée à 152 \$. Notre ratio de couverture par les flux de trésorerie s'est établi à 2,97 fois nos exigences en matière d'intérêts pour la période.

Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS. Le ratio de couverture par le bénéfice et le ratio de couverture par les flux de trésorerie sont présentés aux termes du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La Société calcule le ratio de couverture par le bénéfice en se fondant sur le bénéfice avant intérêts sur les passifs financiers au coût amorti (charges d'intérêts) divisé par les charges d'intérêts. Le ratio de couverture par les flux de trésorerie correspond au bénéfice (après la stabilisation des tarifs) avant les charges d'intérêts et les amortissements divisé par les charges d'intérêts. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), NAV CANADA, à l'exclusion de ses filiales, n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, en conséquence, aucune déduction n'a été faite au titre de l'impôt sur le revenu. Après l'application de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôt sur le résultat liée à nos filiales assujetties à l'impôt est négligeable.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de notre acte de fiducie cadre, et nous sommes assujettis à des clauses restrictives visant les biens liquides aux termes de notre acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, clauses aux termes desquelles les biens liquides maintenus doivent couvrir les intérêts sur les emprunts pour une période de 12 mois ainsi que 25 % de nos charges annuelles d'exploitation et d'entretien. Au 31 août 2018, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

**Transactions avec des parties liées**

Les parties liées de la Société comprennent les membres de sa haute direction, les filiales, les coentreprises, les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable et les régimes de retraite agréés de son personnel. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, les montants totaux que nous avons versés, directement ou indirectement, à ces parties liées se sont chiffrés à 121 \$ (149 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017) et ils avaient essentiellement trait à des cotisations aux régimes de retraite agréés de la Société de 97 \$ (135 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017). Les montants reçus ou à recevoir de ces parties liées au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 ont totalisé 27 \$ (26 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017), essentiellement en raison du remboursement de certains coûts liés aux régimes de retraite de la Société et du dividende accumulé sur le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. Au 31 août 2018, la Société avait des débiteurs de moins de 1 \$ (3 \$ au 31 août 2017) et des dividendes à recevoir d'Aireon de 46 \$ (32 \$ au 31 août 2017). Au 31 août 2018, la Société avait un prêt à long terme de 2 \$ à recevoir de Searidge et un prêt à long terme de 10 \$ à recevoir d'Aireon. Il y a lieu de se reporter à la note 21 afférente à nos états financiers de l'exercice 2018 pour obtenir de plus amples renseignements.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

**Informations financières trimestrielles (non audité)**

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2018	T3 31 mai 2018	T2 28 février 2018	T1 30 novembre 2017
Produits	414 \$	349 \$	305 \$	347 \$
Charges d'exploitation	355	361	340	340
Autres (produits) et charges	26	(14)	30	18
	33	2	(65)	(11)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	1	10	(19)	–
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	32	(8)	(46)	(11)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	(2)	13	(7)	3
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	20	(13)	8	11
	18	–	1	14
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	50 \$	(8) \$	(45) \$	3 \$

	Trimestres clos les			
	T4 31 août 2017	T3 31 mai 2017	T2 28 février 2017	T1 30 novembre 2016
Produits	331 \$	332 \$	296 \$	332 \$
Charges d'exploitation	333	348	328	321
Autres (produits) et charges	44	16	15	22
	(46)	(32)	(47)	(11)
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	5	3	5	1
Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	(51)	(35)	(52)	(12)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt				
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs	46	2	(3)	(7)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires	47	25	21	19
	93	27	18	12
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	42 \$	(8) \$	(34) \$	– \$

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**Analyse des résultats trimestriels**

Les variations trimestrielles des produits découlent essentiellement des fluctuations saisonnières. Habituellement, les produits sont plus élevés au quatrième trimestre (de juin à août) en raison de l'intensification de la circulation aérienne pendant les mois d'été. Le deuxième trimestre (de décembre à février) affiche généralement une baisse d'intensité de la circulation aérienne. La circulation aérienne au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018 a été supérieure de 5,3 % en moyenne à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2017. Les solides résultats au titre de la circulation obtenus au cours de l'exercice 2018 ainsi que les projections relatives à la croissance de la circulation pour l'exercice 2019 ont permis à la Société d'instaurer des redevances révisées, donnant ainsi lieu à une réduction de 0,4 % en moyenne des taux de base en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce qui, dans les faits, prolonge la réduction de tarifs temporaire instaurée le 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui avait été prévue à l'origine pour un an seulement. Au cours de l'exercice 2019, nos clients paieront en moyenne les mêmes tarifs que ceux en vigueur pour l'exercice 2018.

La plupart de nos charges d'exploitation sont engagées uniformément tout au long de l'exercice.

Les autres (produits) et charges fluctuent essentiellement en raison des éléments suivants :

- les ajustements de la juste valeur à l'égard des placements, y compris le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, qui varient selon des facteurs liés au marché et l'évolution des prévisions quant aux pertes sur créances;
- les variations du coût financier net lié aux avantages du personnel en raison des variations des taux d'actualisation annuels;
- les variations des (profits) ou pertes de change en raison du raffermissement ou du fléchissement du dollar canadien comparativement aux devises dans lesquelles transige la Société, soit essentiellement le dollar américain.

Le mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette) fluctue en raison de ce qui suit :

- les variations du compte de stabilisation des tarifs fondées sur les écarts par rapport aux résultats prévus et l'ajustement initial approuvé;
- le recouvrement des cotisations au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectuées;
- les variations des cotisations et charges liées aux régimes de retraite du personnel;
- les variations des autres avantages du personnel, y compris les résultats favorables ou défavorables du régime d'ILD ainsi que les exigences en matière de capitalisation;
- les variations du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, avant impôt;
- les variations de la participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence;
- les variations de l'impôt sur le résultat;
- les variations des opérations de couverture latentes.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT**

La rubrique qui suit présente notre façon de gérer notre trésorerie et nos sources de financement.

Le montant de nos actifs courants hors trésorerie est inférieur à celui de nos passifs courants, étant donné que le recouvrement des débiteurs se fait plus rapidement que le règlement des créditeurs et charges à payer. Si nos besoins en fonds de roulement devaient augmenter, la Société dispose de facilités de crédit et de liquidités suffisantes, comme il est indiqué ci-après.

Nous établissons nos taux de redevances d'usage de base de manière à atteindre le seuil de rentabilité dans l'état du résultat net sur une base annuelle au point de vue financier, après avoir pris en compte les ajustements réglementaires. L'inclusion d'une dotation aux amortissements hors trésorerie dans le calcul des taux des redevances d'usage permet d'ordinaire de générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation positifs. Notre stratégie consiste à utiliser ces flux de trésorerie positifs pour financer les dépenses d'investissement et pour regarnir notre fonds de roulement, au besoin. Notre stratégie comprend également le maintien d'une structure financière et de cotes de crédit adéquates pour permettre à la Société d'avoir accès aux marchés financiers afin qu'elle puisse rembourser les titres d'emprunt à mesure qu'ils arrivent à échéance. Si nous jugeons que la conjoncture n'est pas appropriée pour entreprendre le refinancement d'une dette à une date donnée, ou si nous subissons une baisse temporaire de nos produits en raison de fluctuations saisonnières ou d'autres facteurs, la Société dispose de trésorerie et de facilités de crédit engagées suffisantes.

Au 31 août 2018, nous disposions d'un montant de 38 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que de facilités de crédit engagées de 1 190 \$, dont une tranche de 388 \$ était disponible pour une utilisation sans restriction (se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement »).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 août 2018**

	Exercices clos les 31 août		
	2018	2017	Variation
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
Exploitation	85 \$	143 \$	(58) \$
Investissement	(178)	98	(276)
Financement	(91)	(135)	44
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>	<b>(184)</b>	<b>106</b>	<b>(290)</b>
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	(3)	3
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(184)</b>	<b>103</b>	<b>(287)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	222	119	103
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>38 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>(184) \$</b>
<b>Flux de trésorerie disponibles (mesure financière non conforme aux PCGR)</b>			
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Exploitation	85 \$	143 \$	(58) \$
Dépenses d'investissement <sup>1)</sup>	(176)	(157)	(19)
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>1)</sup>	–	(36)	36
Remboursement (paiement) d'impôt sur le placement sous forme d'actions privilégiées <sup>1)</sup>	5	(5)	10
Produit provenant de la vente de la participation dans une filiale <sup>1)</sup>	–	4	(4)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>(86) \$</b>	<b>(51) \$</b>	<b>(35) \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter aux tableaux des flux de trésorerie figurant dans nos états financiers de l'exercice 2018.

Comme il est indiqué au tableau précédent, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 184 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2018, et la Société a affiché des flux de trésorerie disponibles négatifs de 86 \$. Il s'agit là d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures définies en vertu des IFRS et, par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société définit les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement ainsi que les investissements dans Aireon et les autres placements sous forme de participation. La direction accorde de l'importance à cette mesure, car elle permet de mesurer l'incidence de son programme d'investissement sur les ressources financières de la Société.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont baissé de 58 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2018 par rapport à ceux de l'exercice clos le 31 août 2017, principalement en raison du remboursement de 60 \$ de redevances d'usage (composé d'un remboursement en trésorerie de 33 \$ et de l'émission de billets de 27 \$ adossés à des montants reçus au titre des redevances d'usage), d'une diminution de 13 \$ des encaissements liés aux autres produits, d'une hausse de 62 \$ des paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs, d'un règlement de 42 \$ au titre de la compression relative aux indemnités de cessation d'emploi, d'une augmentation de 5 \$ des cotisations aux régimes de retraite versées en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de la valeur nette d'autres sommes reçues et payées de 1 \$, facteurs contrebalancés en partie par une hausse de 76 \$ de la valeur nette des montants reçus au titre des redevances d'usage, par des versements de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité des régimes de retraite effectués au cours de l'exercice 2017, mais pas au cours de l'exercice 2018, et par une diminution de 6 \$ des paiements d'intérêt.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 août 2018 ont correspondu à des sorties de trésorerie de 178 \$, en regard d'entrées de trésorerie de 98 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, nous avons encaissé un produit de 1 \$ tiré des billets du VAC II, des autres billets et du PCAC restructuré, contre 293 \$ durant l'exercice clos le 31 août 2017. En outre, la Société a reçu un remboursement de 5 \$ relativement à l'impôt payé au cours de l'exercice 2017 ainsi qu'un produit de 2 \$ découlant du règlement d'instruments dérivés. Ces entrées de trésorerie ont été contrebalancées par l'affectation d'un montant de 176 \$ à des projets d'immobilisations (à l'exclusion des intérêts inscrits à l'actif), en regard de 157 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017, et par la tranche finale de 36 \$ du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon versée au cours de l'exercice 2017. En outre, nous avons prêté un montant de 10 \$ à Aireon dans le cadre de l'entente de financement par crédit-relais.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 août 2018 se sont chiffrées à 91 \$, contre 135 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017. Les sorties de trésorerie de 91 \$ sont imputables au refinancement des billets de série BMT 2013-1 de 350 \$ au moyen de l'émission des billets de série BMT 2018-1 de 275 \$, au remboursement de 25 \$ sur les obligations de série 97-2 et au règlement de 13 \$ des dérivés financiers, facteurs partiellement contrebalancés par des encaissements de 24 \$ au titre du fonds de réserve pour le service de la dette.

### **Liquidités et stratégie de financement**

En tant que société sans capital social, la Société finance ses activités au moyen d'emprunts. Au moment de la création de la Société, nous avons élaboré un plan de financement, nommément la « plate-forme des marchés financiers ». Tous les emprunts ont été contractés et obtenus en vertu d'un acte de fiducie cadre (l'« acte de fiducie cadre ») selon lequel la capacité d'emprunt initiale totale (utilisée et inutilisée) s'est établie à 3 000 \$. L'acte de fiducie cadre prévoit une réduction progressive de la capacité d'emprunt initiale sur une période de 33 ans.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

En février 2006, nous avons conclu un acte de fiducie distinct (l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale), qui a établi un programme d'emprunt aux termes duquel les montants empruntés constituent des dettes subordonnées conformément à l'acte de fiducie cadre. À titre de dettes subordonnées, les billets d'obligation générale ne sont pas assujettis aux provisions annuelles obligatoires pour la réduction de la dette aux termes de l'acte de fiducie cadre. Dans la mesure où nous satisfaisons à un test d'endettement additionnel, nous ne sommes assujettis à aucune limite quant au montant maximal de notre dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, aucun autre emprunt ne peut être effectué aux termes de l'acte de fiducie cadre. Par conséquent, lorsque des obligations aux termes de l'acte de fiducie cadre viendront à échéance ou seront rachetées, elles seront remplacées par des billets d'obligation générale ou par des emprunts aux termes de notre facilité de crédit dont il est question ci-après.

Les emprunts effectués aux termes de l'acte de fiducie cadre sont garantis par la cession des produits et par une sûreté sur le fonds de réserve pour le service de la dette et le compte de produits maintenu aux termes de l'acte de fiducie cadre. L'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale ne comprend pas de garantie, mais il contient des clauses comportant l'obligation de faire ou de ne pas faire semblables à celles de l'acte de fiducie cadre.

Nous sommes exposés à un risque de refinancement lié à l'échéance de nos obligations et billets, y compris le versement annuel de principal de 25 \$ exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. Nous atténuons ce risque en nous assurant que nous avons accès à des facilités de crédit consenties d'un montant suffisant pour couvrir nos besoins de refinancement en cas de perturbation temporaire des marchés financiers ou d'accès bloqué aux marchés pour toute raison. La Société a déposé un prospectus préalable de base qui est valide jusqu'au 9 décembre 2019.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable auprès d'un consortium d'institutions financières canadiennes de même que de facilités de lettres de crédit distinctes aux fins de la capitalisation des régimes de retraite. Au 31 août 2018, les facilités de crédit étaient utilisées comme suit :

Facilités de crédit :	
Facilité de crédit conclue avec un consortium d'institutions financières canadiennes <sup>1), 2)</sup>	675 \$
Facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	515
<b>Total des facilités de crédit disponibles</b>	<b>1 190</b>
Moins : les lettres de crédit en cours aux fins de la capitalisation des régimes de retraite <sup>3)</sup>	495
Moins les lettres de crédit en cours à d'autres fins <sup>2)</sup>	12
<b>Capacité d'emprunt consentie inutilisée</b>	<b>683</b>
Moins : les sommes affectées au fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien <sup>4)</sup>	295
<b>Facilités de crédit disponibles pouvant être utilisées sans restriction</b>	<b>388 \$</b>

<sup>1)</sup> La facilité de crédit consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes d'un montant de 675 \$ est constituée de deux tranches d'un montant égal échéant le 12 septembre 2020 et le 12 septembre 2022. Après le 31 août 2018, ces dates d'échéance ont été reportées au 12 septembre 2021 et au 12 septembre 2023. La convention relative à la facilité de crédit prévoit des emprunts à divers taux d'intérêt fondés sur certains taux de référence, plus précisément le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires au Canada, ainsi que sur la cote de crédit de la Société au moment du prélèvement. La Société est tenue de payer des commissions d'engagement qui sont tributaires de sa cote de crédit. Au 31 août 2018, la Société respectait les clauses restrictives de la facilité de crédit.

<sup>2)</sup> Au 31 août 2018, un montant de 12 \$ avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable non engagée (y compris des lettres de crédit d'une valeur de 2 \$ émises pour le compte de Searidge). En lien avec

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

cette facilité, une attribution de 25 \$ auprès d'une institution financière canadienne a été effectuée aux termes de la facilité de crédit consentie de 675 \$.

- 3) Les facilités de lettres de crédit aux fins de la capitalisation des régimes de retraite comportent quatre facilités auprès d'institutions financières canadiennes totalisant 515 \$, qui viendront à échéance le 31 décembre 2018, à moins qu'elles ne soient prorogées. Au 31 août 2018, un montant de 495 \$ avait été prélevé aux fins de la capitalisation des régimes de retraite aux fins de la solvabilité.
- 4) Le fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien peut servir à régler les charges d'exploitation et d'entretien, au besoin (se reporter également à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Fonds de réserve et instruments financiers »).

Le tableau qui suit présente les éléments de notre dette à long terme, de nos liquidités et de nos placements.

	31 août 2018	31 août 2017
<b>DETTE À LONG TERME</b>		
Obligations et billets à payer		
Aux termes de l'acte de fiducie cadre	475 \$	500 \$
Aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale	1 025	1 100
	1 500	1 600
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(6)	(5)
Total des obligations et billets à payer	1 494	1 595
Moins la partie courante de la dette à long terme	(275)	(375)
Total de la dette à long terme	1 219 \$	1 220 \$
<b>LIQUIDITÉS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 \$	222 \$
Fonds de réserve pour le service de la dette	71	95
	109 \$	317 \$
Capacité d'emprunt consentie inutilisée <sup>1)</sup>	683 \$	701 \$

- 1) Une tranche de 388 \$ de cette capacité d'emprunt peut être utilisée de la manière décrite au tableau précédent (411 \$ au 31 août 2017).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**Cotes de crédit**

Les cotes de crédit suivantes ont été attribuées aux titres d'emprunt de la Société :

Agences de notation	Titres de premier rang	Billets d'obligation générale	Perspective
DBRS Limited (« DBRS »)	AA	AA (faible)	Stable
Moody's Investors Service (« Moody's »)	Aa2	Aa2	Stable
Standard & Poor's (« S&P »)	AA	AA-	Stable

Le 5 septembre 2018, DBRS a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective accordées à la Société. DBRS a affirmé que « le profil de crédit de la Société est appuyé par un cadre d'exploitation solide, des conditions de circulation vigoureuses et une dette en recul; toutefois, les déficits des régimes de retraite demeurent considérables tandis que les importantes réductions des redevances d'usage entreprises au cours de l'exercice 2017 devraient continuer d'influer sur les paramètres de crédit à court terme ».

Dans son rapport, DBRS a cité les forces suivantes de la Société comme des facteurs déterminants de la cote accordée :

- un monopole légiféré à l'égard de services essentiels;
- un droit prévu par la loi d'établir les tarifs selon les lignes directrices;
- une forte capacité de recouvrement des paiements;
- une structure tarifaire concurrentielle;
- un fonds de réserve pour éventualités appréciable.

DBRS a également noté les enjeux suivants en ce qui concerne la Société :

- les risques inhérents au transport aérien;
- un important déficit de capitalisation des régimes de retraite;
- le caractère essentiel des services limitant la capacité de comprimer les coûts;
- une approche d'établissement des tarifs anticyclique.

Le 14 mars 2018, S&P a publié un communiqué de presse dans lequel elle confirmait les cotes de crédit et la perspective stable accordées à la Société. Le communiqué de presse établissait que la solidité de la Société en matière de crédit est le reflet de la position de monopole qu'elle occupe à l'égard d'un service de transport essentiel, de la capacité légiférée de celle-ci de prélever des redevances auprès des compagnies aériennes pour s'acquitter de ses obligations financières et de sa solide couverture du service de la dette (« CSD »). De l'avis de S&P, les paramètres se rapportant à la dette de la Société continuent de s'améliorer compte tenu de la diminution de la dette.

S&P a affirmé que NAV CANADA a une situation de trésorerie forte et dispose d'une bonne marge de manœuvre financière qui sont le résultat de réserves non affectées et de marges de crédit adéquates ainsi que d'une très grande capacité d'emprunt. S&P a soulevé le fait que le monopole perpétuel légiféré de la Société s'étend aux services de navigation aérienne civile dans l'espace aérien sous le contrôle du Canada et que, par conséquent, ses volumes de circulation aérienne ne sont pas tributaires d'une seule région, mais du pays au complet et de l'espace aérien international assigné par convention au contrôle du Canada. S&P estime donc que la région desservie par les services de la Société est plus vaste que celle des exploitants d'aéroport.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Le 15 février 2018, Moody's a publié un avis de crédit établissant l'évaluation de la solidité intrinsèque de NAV CANADA à Aa2 et la cote de ses titres subordonnés et de premier rang à Aa2. Moody's a relevé les forces suivantes du profil de crédit de la Société :

- infrastructures essentielles pour le système de transport aérien au Canada;
- monopole fournissant des services de navigation aérienne civile sur une très vaste étendue de l'espace aérien;
- pouvoir légiféré d'établir des tarifs et de percevoir des redevances et frais, selon les besoins, permettant de satisfaire les exigences financières, ce qui assure un bon niveau de prévisibilité des flux de trésorerie;
- croissance continue de la forte circulation;
- programme de dépenses d'investissement réalisable.

Moody's a toutefois relevé les facteurs suivants qui, selon elle, pourraient nuire au profil de crédit :

- régime de retraite à prestations définies qui nécessite des appels de fonds récurrents;
- périodes où le ratio de couverture du service de la dette est faible du fait que la Société effectue des retraits depuis son compte de stabilisation des tarifs.

Moody's a affirmé que la cote de perspective est stable, compte tenu du fait qu'elle s'attend à ce que NAV CANADA soit prudente et qu'elle considère l'ensemble de sa situation financière et de ses obligations éventuelles au moment de procéder à une baisse des tarifs et que, inversement, elle procède à l'augmentation des tarifs nécessaire en cas d'absence de l'intensification attendue de la circulation.

La cote de crédit d'un titre ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver des titres; elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La notice annuelle de l'exercice 2018 de la Société contient davantage de renseignements sur les cotes de crédit attribuées, notamment la justification de chaque agence de notation à l'égard de la cote attribuée.

Nous sommes également exposés à un risque lié à nos cotes de crédit. Plus précisément, la convention relative à notre facilité de crédit contient un barème de taux fondé sur nos cotes de crédit. Si nos titres d'emprunt de premier rang obtenaient une cote de crédit inférieure à AA (ou l'équivalent) et (ou) que notre dette aux termes de l'acte de fiducie des billets d'obligation générale obtenait une cote de crédit inférieure à AA- (ou l'équivalent), le coût de nos emprunts sur cette facilité de crédit augmenterait, tout comme les commissions d'engagement qui doivent être payées aux termes de cette facilité.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

### Besoins en trésorerie

Les renseignements suivants à l'égard de nos obligations contractuelles et autres engagements résument certaines exigences liées à la situation de trésorerie et aux sources de financement qui nous incombent.

#### Régimes de retraite<sup>4</sup>

Le montant des cotisations nécessaires aux régimes de retraite de la Société est déterminé selon des évaluations actuarielles annuelles aux fins de capitalisation effectuées au 1<sup>er</sup> janvier [se reporter à la rubrique « Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité) », plus bas]. Les dernières évaluations actuarielles (aux fins de la capitalisation) en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été achevées et déposées auprès du BSIF en juin 2018.

**Déficit comptable des régimes de retraite** – Les régimes de retraite de la Société affichaient un déficit comptable de 831 \$ au 31 août 2018, alors qu'à la date de mesure annuelle du 31 août 2017, ils affichaient un déficit comptable de 1 295 \$. La diminution de 464 \$ du déficit au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 est attribuable principalement à des gains actuariels nets de 586 \$, partiellement contrebalancés par l'excédent de 122 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 586 \$ sont imputables essentiellement à des gains actuariels de 255 \$ découlant d'une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation réel, lequel est passé à 3,80 %, aux retombées positives nettes de 36 \$ résultant des changements démographiques, facteur partiellement contrebalancé par un montant net de 11 \$ attribuable à l'évolution défavorable des obligations au titre de prestations définies, et à un rendement des actifs des régimes supérieur de 306 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2017.

Le déficit comptable de 1 295 \$ à la date de mesure annuelle du 31 août 2017 a reculé par rapport au déficit de 1 415 \$ inscrit au 31 août 2016. Le recul de 120 \$ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 est imputable principalement à des gains actuariels de 205 \$ et à des cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité, contrebalancés en partie par l'excédent de 127 \$ de la charge comptable actuarielle sur les cotisations de la Société. Les gains actuariels de 205 \$ sont imputables surtout à un gain actuariel de 117 \$ découlant de la hausse de 20 points de base du taux d'actualisation réel, lequel est passé de 3,40 % à 3,60 % au 31 août 2016, au rendement des actifs des régimes supérieur de 64 \$ au rendement attendu selon le taux d'actualisation au 31 août 2016, et à un montant de 24 \$ du fait de l'évolution favorable des obligations au titre des régimes à prestations définies.

Le taux d'actualisation réel fondé sur le taux du marché utilisé pour établir les obligations au titre des régimes de retraite est établi d'après le taux de rendement d'obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent au calendrier des flux de trésorerie estimatifs des régimes. Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet d'accroître le déficit comptable d'environ 328 \$. Réciproquement, une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation aurait pour effet de réduire le déficit d'environ 307 \$.

**Charges de retraite** – Les coûts annuels découlant des régimes de retraite peuvent augmenter d'environ 26 \$ à la suite d'une baisse de 0,25 % du taux d'actualisation réel utilisé dans les calculs actuariels, ou reculer d'environ 24 \$ à la suite d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation réel.

---

<sup>4</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Recouvrement réglementaire des coûts découlant des régimes de retraite** – La Société utilise une approche réglementaire à l'égard des coûts des régimes de retraite pour déterminer l'incidence nette imputée au résultat net. Cette approche vise à comptabiliser en charges le coût des cotisations aux régimes de retraite par capitalisation versées en trésorerie par la Société en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au cours de l'exercice 2017, la Société a effectué des cotisations en trésorerie au titre du déficit de solvabilité de 44 \$ qui ont été différées. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des charges réglementaires de 10 \$ ont été comptabilisées au titre du recouvrement du coût. Le solde restant de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage ultérieures.

La capitalisation des prestations aux employés comparativement à la charge connexe, déduction faite des ajustements réglementaires, comptabilisée à l'état consolidé du résultat net en ce qui concerne les régimes de retraite par capitalisation de la Société s'établit comme suit :

	Exercices clos les 31 août	
	2018	2017
État consolidé du résultat net		
Coûts des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	173 \$	174 \$
Coût financier net <sup>1)</sup>	41	44
<i>Moins</i> : reports réglementaires	(107)	(127)
	107	91
Cotisations en trésorerie de la Société		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation	97	91
Paievements au titre du déficit de solvabilité	–	44
	97	135
Recouvrement (report) réglementaire des cotisations au titre du déficit de solvabilité de l'exercice 2017	10 \$	(44) \$

<sup>1)</sup> Les coûts des prestations pour services rendus au cours de la période ne tiennent pas compte d'un montant de 4 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017) et le coût financier net ne tient pas compte d'un montant de 3 \$ lié au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2017).

**Cotisations aux régimes de retraite (continuité de l'exploitation et solvabilité)** – Les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes de retraite effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont révélé un excédent au titre de la continuité de l'exploitation de 503 \$ (242 \$ en 2017).

Les règlements régissant la capitalisation des régimes de retraite sous réglementation fédérale prévoient un test en matière de solvabilité qui suppose que les régimes sont liquidés à la date d'évaluation. Les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ont fait état d'un excédent de solvabilité réglementaire de 561 \$ (334 \$ en 2017) en partant de l'hypothèse que la reformulation du texte du régime ayant pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016 était en vigueur à la date d'évaluation, notamment la modification visant l'annulation du régime faisant actuellement l'objet d'un examen par le BSIF. Si la modification n'avait pas été incluse, la Société aurait présenté un déficit de solvabilité réglementaire de 89 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (289 \$ en 2017). La modification n'a pas eu d'effet sur l'évaluation en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

La Société a le choix de satisfaire aux exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité au moyen de lettres de crédit ou de cotisations en trésorerie. Les règles en matière de capitalisation des régimes de retraite ont été modifiées en juin 2017 et permettent désormais que le plafond des lettres de crédit se fonde sur une proportion de 15 % des passifs au titre de la solvabilité, au lieu des actifs. Au 31 août 2018, la Société avait mis en place des lettres de crédit totalisant 495 \$ (477 \$ en 2017) pour satisfaire aux obligations cumulatives en matière de capitalisation des régimes de retraite en fonction de la solvabilité antérieures aux modifications, selon les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les lettres de crédit représentent 9 % et 8 % des passifs de solvabilité sur une base postérieure et antérieure aux modifications, respectivement. Les cotisations au titre du déficit de solvabilité continueront d'être déterminées sans tenir compte des modifications tant que se poursuivront les discussions avec le BSIF.

En fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société a versé des cotisations aux régimes de retraite de 97 \$ pour l'exercice 2018 alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie n'a été nécessaire. Pour la période annuelle ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les exigences en matière de capitalisation sont fondées sur les évaluations actuarielles effectuées en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Sur une base préliminaire, en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, la Société devrait verser des cotisations aux régimes de retraite de 96 \$ pour l'exercice 2019 alors qu'aucun paiement spécial en trésorerie ne sera nécessaire.

Le montant des cotisations exigées de la Société ainsi que des lettres de crédit supplémentaires au cours des exercices futurs dépendra de l'évolution des actifs des régimes de retraite, des taux d'actualisation et d'autres hypothèses qui seront utilisés dans le cadre des évaluations actuarielles futures pour déterminer les passifs des régimes, de même que de toute modification quant à la conception des régimes de retraite ou aux exigences de capitalisation qui pourraient être promulguées.

**Risques associés aux régimes à prestations définies** – La nature de ces obligations à l'égard des prestations expose la Société à plusieurs risques, dont le plus important est le risque de capitalisation. Le risque de capitalisation s'entend de la probabilité qu'un niveau anormalement élevé de cotisations nécessaires aux régimes de retraite soit exigé ou que d'importantes variations des cotisations nécessaires aux régimes de retraite se produisent.

Des changements défavorables dans la valeur des actifs des régimes capitalisés, les rendements à long terme et l'inflation attendus, les taux d'intérêt et l'espérance de vie peuvent avoir une incidence importante sur les exigences en matière de capitalisation. Le régime capitalisé investit dans des actifs qui les exposent à un éventail de risques de placement. Des stratégies, des politiques et des processus sont en place pour gérer ces risques.

Plus précisément, le risque de capitalisation est géré comme suit :

- i) les risques de taux d'intérêt et d'inflation sont gérés grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de placement axé sur les passifs, laquelle met l'accent sur la réduction de la disparité des risques de taux d'intérêt et d'inflation entre les actifs des régimes de retraite et leurs obligations au titre des prestations;
- ii) le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité liés aux actifs des régimes de retraite sont gérés au moyen de la diversification au sein des différentes catégories d'actifs, des titres de placement, des facteurs de risques et des secteurs géographiques, ainsi que de l'adhésion à des politiques et des lignes directrices définies à l'égard de l'investissement.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Obligations contractuelles**

Le tableau ci-dessous présente une répartition des obligations contractuelles au 31 août 2018 pour les cinq prochains exercices et par la suite.

	Paiements à effectuer pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2019	2020	2021	2022	2023	Par la suite
Dettes à long terme (y compris la partie courante <sup>1), 2)</sup>	1 500	275	25	275	25	25	875
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	807	78	62	55	48	46	518
Engagements en capital <sup>3)</sup>	103	53	18	6	4	3	19
Contrats de location simple <sup>4)</sup>	84	7	6	5	4	4	58
Prêt consenti à une partie liée <sup>5)</sup>	28	28	–	–	–	–	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>2 522 \$</b>	<b>441 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>81 \$</b>	<b>78 \$</b>	<b>1 470 \$</b>

Le total des obligations contractuelles exclut les engagements relatifs à des biens et des services dans le cours normal des activités. Sont également exclus les autres passifs à long terme du fait principalement de l'incertitude quant au calendrier des flux de trésorerie et des éléments sans effet sur la trésorerie.

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 500 \$. La Société entend refinancer ses emprunts en principal à leurs dates d'échéance. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant sa date d'échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 18 afférente à nos états financiers de l'exercice 2018.
- 3) La Société a des engagements fermes en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 103 \$ au 31 août 2018 (141 \$ au 31 août 2017).
- 4) Les paiements au titre des contrats de location simple correspondent aux paiements minimaux futurs, compte non tenu des coûts d'exploitation.
- 5) Il s'agit de la capacité d'emprunt consentie inutilisée aux termes de l'entente de crédit-relais conclue avec Aireon d'un montant d'au plus 29 \$ US (38 \$ CA). Au 31 août 2018, Aireon avait prélevé 7 \$ US (10 \$ CA).

Les lettres de crédit de la Société sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Liquidités et stratégie de financement ».

Les cotisations de la Société à ses régimes de retraite sont analysées à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

**Dépenses d'investissement et autres investissements<sup>5</sup>**

La planification des dépenses d'investissement à l'égard des systèmes, des technologies, des bâtiments et du matériel fait partie de notre processus de budgétisation annuel. Dans le cadre de cette planification, nous examinons les dépenses d'investissement proposées en fonction de critères de justification des besoins en matière de sécurité et des besoins financiers et commerciaux, en tenant compte du statut unique de la Société en tant que fournisseur d'une infrastructure de sécurité cruciale.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons investi 185 \$ (sorties de trésorerie de 176 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 5 \$) dans des immobilisations, contre 171 \$ lors de l'exercice 2017 (sorties de trésorerie de 157 \$, en excluant les intérêts inscrits à l'actif de 3 \$). Des montants ont été investis en vue d'effectuer des améliorations aux systèmes, des mises à jour fonctionnelles, de la modernisation ou du remplacement de matériel, du réaménagement ou du remplacement d'installations et d'autres projets pour répondre aux exigences de sécurité et à d'autres exigences en matière d'exploitation.

Nous prévoyons consacrer environ 175 \$ aux immobilisations au cours de l'exercice 2019.

**Gestion du capital**

La Société considère que le capital équivaut à la somme de sa dette à long terme contractée par émission de titres, de ses résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que de ses comptes de report réglementaires et de certains avantages du personnel, comme l'indique le tableau ci-après. Cette définition du capital est celle à laquelle la direction a recours, et elle peut ne pas être comparable à des mesures analogues présentées par d'autres sociétés.

	31 août 2018	31 août 2017
Obligations et billets à payer	1 494 \$	1 595 \$
Capitaux propres		
Résultats non distribués	28	28
Comptes de report réglementaires		
Soldes débiteurs	(954)	(1 475)
Soldes créditeurs	394	342
Avantages du personnel		
Actif du régime d'ILD	(2)	(11)
Passif au titre des avantages liés aux régimes de retraite capitalisés	707	1 198
Passif au titre des congés de maladie cumulatifs	18	22
<b>Total du capital</b>	<b>1 685 \$</b>	<b>1 699 \$</b>

<sup>5</sup> Nota : Il y a lieu de se reporter à la rubrique « INTRODUCTION - Mise en garde concernant les informations prospectives » à la page 1.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

En plus d'assurer un suivi de son capital, selon la définition de celui-ci qui est donnée plus haut, la Société prend également en considération, aux fins de la gestion de la suffisance du capital, des risques éventuels connus et des obligations, notamment les décisions en matière d'établissement de tarifs prises par le conseil.

Les principaux objectifs de la Société lorsqu'elle procède à la gestion du capital sont les suivants :

- i) préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
- ii) fournir des fonds pour l'acquisition continue des systèmes et des équipements nécessaires à la mise en œuvre et au maintien d'une plateforme technologique moderne et efficace pour le SNA;
- iii) assurer le financement des fonds de réserve et satisfaire les besoins en matière de liquidités et de fonds de roulement;
- iv) assurer le financement des obligations réglementaires comme le financement des cotisations aux régimes de retraite à prestations définies;
- v) maintenir les cotes de crédit de la Société afin de faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels;
- vi) réduire les charges d'intérêts engagés par la Société sous réserve de l'application de mesures appropriées d'atténuation des risques.

Étant donné que la Société n'a pas de capital social, elle atteint ces objectifs en appliquant une méthode qui permet de déterminer le moment et le niveau appropriés des recouvrements de coûts au moyen de l'établissement des taux des redevances d'usage ainsi que le niveau approprié de la dette et des facilités de crédit consenties. Cette méthode inclut le processus de budgétisation des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation de la Société et tient compte de la situation générale de l'économie et des marchés financiers. Le conseil approuve le niveau de la dette et des facilités de crédit consenties. La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par des tiers.

Les mesures prises par la Société pour gérer son capital dans le contexte économique actuel, y compris la variation de la circulation aérienne et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite, sont traitées dans d'autres rubriques du présent rapport de gestion.

L'approche de la Société en matière de gestion du capital n'a subi aucune modification durant l'exercice clos le 31 août 2018.

### **Instrument financiers et gestion des risques**

#### **Fonds de réserve et instruments financiers**

Les instruments financiers sont également examinés à la note 17 afférente aux états financiers de l'exercice 2018. Aux termes de l'acte de fiducie cadre, nous maintenons un fonds de réserve pour le service de la dette et un fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien. Nous sommes également tenus de conserver un certain montant de biens liquides aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

Le fonds de réserve pour le service de la dette est composé de trésorerie et de placements admissibles déposés auprès du fiduciaire. Son montant doit être égal ou supérieur à celui du service de la dette pendant un an (compte non tenu de la dette aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale). Le fonds de réserve pour le service de la dette contribue également à couvrir les biens liquides en trésorerie minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides en trésorerie minimaux correspondent aux charges d'intérêts sur tous les emprunts pendant un an.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Les exigences du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien sont satisfaites au moyen de l'affectation d'une tranche inutilisée de 295 \$ de notre facilité de crédit consentie. En fin d'exercice, ce fonds doit au moins couvrir le quart des charges annuelles d'entretien et d'exploitation. Ce fonds de réserve contribue également à couvrir les biens liquides minimaux aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale. Ces biens liquides minimaux correspondent aux biens liquides minimaux susmentionnés majorés d'un montant correspondant au quart des charges d'exploitation et d'entretien de l'exercice précédent.

Au 31 août 2018, nous respectons toutes les exigences de nos actes de fiducie à l'égard de nos titres d'emprunt, y compris celles de l'acte de fiducie cadre en ce qui a trait aux fonds de réserve, aux flux de trésorerie ainsi qu'aux clauses restrictives concernant les taux, de même que les exigences visant les biens liquides et les autres dispositions de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale.

### **Gestion des risques financiers**

**Risque de taux d'intérêt** – Nous sommes exposés au risque que nos charges d'intérêts nettes augmentent en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Un des aspects de ce risque est lié à la possibilité que les obligations venant à échéance doivent être refinancées à des taux plus élevés. Nous atténuons cette source de risque de taux d'intérêt de la façon exposée ci-après :

- nous avons contracté des emprunts dont les échéances actuelles s'étendent jusqu'en 2046 inclusivement, de telle manière que seulement une tranche de la dette arrive à échéance au cours d'un exercice donné;
- un contrat à terme sur obligations a été conclu afin d'atténuer l'incidence potentielle d'une hausse des taux d'intérêt sur le coût du refinancement des billets d'obligation générale de série BMT 2009-1 échéant le 17 avril 2019.

Le fait que la Société possède des placements dans des actifs financiers d'un montant de 109 \$, lesquels portent intérêt à des taux variables, est un deuxième facteur de risque de taux d'intérêt. Les produits tirés des actifs financiers baissent lorsque les taux d'intérêt reculent. Dans l'environnement actuel caractérisé par de faibles taux d'intérêt, la Société s'est positionnée de façon à bénéficier de l'augmentation des produits tirés des actifs à taux variable par suite de la hausse des taux d'intérêt, et ce, sans présenter une hausse compensatoire des charges d'intérêts.

Pour une analyse du risque de taux d'intérêt lié à nos régimes de retraite, il y a lieu de se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite » ci-dessus.

**Risque de change** – La Société est exposée au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutefois, la Société facture et perçoit la vaste majorité de ses produits en dollars canadiens et elle engage également des charges d'exploitation et des dépenses d'investissement principalement en dollars canadiens. La majeure partie du risque de change de la Société se rapporte au dollar américain. La Société n'est pas exposée à un risque important découlant d'autres monnaies. Le montant net de l'exposition de la Société au risque de change sur le dollar américain s'établissait à 427 \$ (327 \$ US), essentiellement en raison du placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

La Société désigne certains de ses contrats à terme comme des instruments de couverture des flux de trésorerie afin de couvrir son exposition aux répercussions des fluctuations des taux de change. Au 31 août 2018, des contrats à terme totalisant moins de 1 \$ (juste valeur) avaient été désignés par la Société comme instrument de couverture des flux de trésorerie.

Au 31 août 2018, la Société détenait sept contrats à terme d'une valeur notionnelle d'environ 1 \$ CA chacun visant l'achat d'un total de 5 \$ US (7 \$ CA) en vue de couvrir les versements mensuels à Aireon relatifs aux frais de surveillance par satellite pour l'exercice 2019.

La sensibilité aux taux de change s'entend du montant net de l'exposition aux fluctuations des taux de change à la date de clôture, déduction faite des couvertures du risque de change. Au 31 août 2018, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le résultat net, compte non tenu du mouvement net des comptes de report réglementaires, aurait subi une variation de 38 \$.

**Risque lié à d'autres prix** – Le risque lié à d'autres prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur les marchés.

Afin de réduire le risque de pertes découlant des activités de placement, la Société n'investit que dans des instruments de premier ordre (se reporter aux paragraphes ci-après sur le risque de crédit) et à court terme, sauf dans le cas d'Aireon et de Searidge.

Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est exposé au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait varier au fil du temps du fait, entre autres, de la conjoncture économique et des flux de trésorerie prévus d'Aireon. Aireon est une entreprise en démarrage et toute variation de la juste valeur pourrait être importante. Une variation de 5 % de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées aurait une incidence d'environ 14 \$ US (18 \$ CA) sur les produits financiers (autres charges financières) au 31 août 2018.

Aireon offrira une capacité de surveillance par satellite mondiale aux FSNA du monde entier. Aireon devrait commencer ses activités au cours de l'année civile 2019.

Les risques suivants ont été relevés en ce qui concerne le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon :

- des délais supplémentaires pourraient survenir;
- les ententes visant la vente de données pourraient ne pas atteindre les niveaux attendus ou leur conclusion pourrait être retardée;
- le crédit relais à court terme ou à long terme pourrait ne pas être obtenu.

La liquidité d'Aireon a été mise à l'épreuve par les délais dans le lancement des satellites transportant la charge utile d'Aireon. C'est pourquoi certaines conditions visant l'atteinte de jalons relativement au paiement des quatrième et cinquième tranches du placement ont été levées. Une facilité à court terme a été accordée à Aireon par certains de ses investisseurs. La Société s'est engagée à contribuer un montant de 29 \$ US (38 \$ CA) à cette facilité. Au 31 août 2018, Aireon avait prélevé 7 \$ US (10 \$ CA) (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »). Aireon s'efforce actuellement d'obtenir du financement à long terme auprès d'une grande banque internationale. Le crédit relais devrait procurer à Aireon la liquidité dont elle a besoin jusqu'à l'entrée en fonction du système. D'autres délais pourraient accroître la pression sur la liquidité d'Aireon, ce qui pourrait nécessiter un crédit relais supplémentaire.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

La Société estime que son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon dégagera les rendements escomptés.

La juste valeur estimative des placements de la Société pourrait changer au cours de périodes à venir. Tout changement pourrait être important et il serait reflété à l'état du résultat global à mesure qu'il surviendrait.

**Risque de crédit lié aux placements** – Hormis les placements dans Aireon et dans Searidge, afin d'atténuer le risque de pertes lié aux activités de placement, nous n'investissons que dans des obligations à court terme et de premier ordre. La Société limite ses placements à des obligations du gouvernement fédéral, de certains gouvernements provinciaux, d'entités bénéficiant d'une garantie du gouvernement fédéral ou provincial ou d'autres obligations d'entités bénéficiant d'une cote se situant parmi les deux catégories les plus élevées pour les titres d'emprunt à long terme ou dans la catégorie la plus élevée pour les titres d'emprunt à court terme, accordée par au moins deux agences de notation. Tous les titres adossés à des créances doivent être commandités par une banque de l'Annexe I et ils ne doivent contenir aucun actif synthétique. Notre portefeuille est diversifié et comporte des limites exprimées en dollars et en pourcentage qui s'appliquent aux contreparties de placements. Aucun placement courant de la Société au 31 août 2018 n'est en souffrance ou douteux. Les placements sont tous assortis de cotes de crédit à long terme de AAA ou de AA ou de la catégorie la plus élevée des cotes de crédit à court terme, soit R1 (élevé) de la part de DBRS.

**Perception des débiteurs** – Nous avons instauré de strictes politiques de crédit. Nous avons établi une limite de crédit maximale de 4 \$ pour les clients les plus importants auxquels nous fournissons des services de navigation aérienne et avons pris d'autres mesures de contrôle du crédit qui réduisent notre risque de crédit. Nos modalités générales de règlement prévoient un délai de 30 jours pour les services de navigation aérienne et d'au plus 45 jours pour certains autres services, mais des délais de paiement plus courts sont imposés dans le cas de certains clients, lorsque les circonstances le justifient. Grâce à nos politiques de crédit, nous pouvons aussi exiger les paiements à l'avance ou obtenir une sûreté satisfaisante dans certaines circonstances.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**Risque de liquidité** – Nous sommes également exposés à un risque de liquidité. Nous atténuons ce risque en surveillant les exigences actuelles et prévues en matière de liquidités, compte tenu des tendances qui se dessinent en ce qui a trait à la circulation aérienne et des cotisations prévues à nos régimes de retraite, pour nous assurer que nous maintenons des réserves suffisantes en termes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements et (ou) de facilités de crédit inutilisées de sorte à satisfaire à nos exigences en matière de liquidités à court terme ainsi qu'à plus long terme. Aux termes de son acte de fiducie cadre et de son acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale, la Société est tenue de conserver un certain fonds de réserve et certains niveaux de trésorerie, comme il est expliqué à la note 16 afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2018.

Au 31 août 2018, la Société disposait d'une tranche inutilisée de 683 \$ aux termes de ses facilités de crédit consenties, et elle avait affecté un montant de 295 \$ de ces facilités pour satisfaire à ses exigences à l'égard du fonds de réserve pour l'exploitation et l'entretien aux termes de l'acte de fiducie cadre. Le fonds de réserve pour le service de la dette de la Société contient des obligations à court terme de premier ordre. La Société estime qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins en matière d'exploitation.

**Écarts des flux de trésorerie découlant de la circulation aérienne** – Nous sommes exposés aux changements imprévisibles des volumes de circulation aérienne qui influent directement sur nos flux de trésorerie, comme ceux découlant de récessions (2009), d'attaques terroristes (2001), d'épidémies (SRAS en 2004), de difficultés financières de transporteurs aériens, de l'évolution des activités des transporteurs aériens et de changements dans les conditions météorologiques pouvant entraîner un détournement de vols vers l'espace aérien du Canada ou en dehors de celui-ci. Les volumes futurs de la circulation aérienne pourraient subir les conséquences de plusieurs facteurs, dont ceux-ci :

- Contexte économique : La circulation aérienne est généralement tributaire de la croissance ou des ralentissements économiques. Par exemple, au cours d'un ralentissement économique, le taux de croissance de la circulation aérienne diminue généralement. Étant donné qu'une part importante des volumes de circulation aérienne est attribuable aux volumes internationaux, les volumes de circulation aérienne sont touchés tant par la situation économique au Canada que par la situation économique à l'échelle mondiale. Sur une base annuelle, une variation de 1,0 % des volumes de circulation aérienne dans l'espace aérien canadien entraîne une variation d'environ 14 \$ de nos produits avant la stabilisation des tarifs.
- Prix du carburant d'aviation : Puisque le carburant représente une portion importante des charges d'exploitation des sociétés aériennes, toute variation des prix du carburant pourrait avoir une incidence sur la demande de transport aérien de passagers dans la mesure où cette variation pourrait se répercuter sur ces derniers.
- Les activités terroristes, les épidémies et les pandémies, les catastrophes naturelles, les changements environnementaux, les situations météorologiques ou d'autres événements pourraient tous influencer sur la circulation dans l'espace aérien où la Société fournit des services de navigation aérienne.

Notre stratégie consiste à atténuer l'incidence immédiate d'une baisse subite de la circulation aérienne en causant le moins de perturbation possible à notre clientèle. Notre mécanisme de stabilisation des tarifs réduit la volatilité à court terme des redevances d'usage. Notre compte de stabilisation des tarifs permet de suivre et d'accumuler les écarts (positifs ou négatifs) des produits et des charges par rapport aux niveaux prévus afin de les prendre en considération lors de l'établissement des redevances d'usage futures. En outre, nous atténuons l'incidence d'une chute de la circulation aérienne en ayant accès à des liquidités substantielles provenant de nos fonds de réserve et de nos facilités de crédit pouvant être utilisées sans restriction (se reporter à la rubrique « Risque de liquidité » présentée préalablement).

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

**Couverture d'assurance** – Le plus récent renouvellement de notre programme d'assurance-responsabilité pour l'aviation, d'un montant de couverture responsabilité de 5 250 \$ US (6 846 \$ CA) remonte au 15 novembre 2017. La Société a obtenu une hausse des plafonds, qui sont passés de 5 034 \$ US (6 564 \$ CA) à 5 250 \$ US (6 846 \$ CA). Cette assurance, souscrite auprès de consortiums d'assureurs membres du Lloyd's de Londres et d'autres assureurs internationaux, couvre l'ensemble de nos responsabilités envers des tiers au titre des activités liées au SNA au titre de lésions corporelles et de dommages matériels. En juin 2016, le gouvernement du Canada a mis fin à un programme qu'il avait mis en place peu après le 11 septembre 2001 qui protégeait la Société contre les pertes liées au terrorisme susceptibles d'excéder l'assurance de la Société. La Société a par conséquent souscrit une assurance pour risque de guerre de 2 000 \$ US (2 608 \$ CA) par sinistre assortie d'un plafond global de 4 000 \$ US (5 216 \$ CA) pour les périodes postérieures au 30 juin 2016. Cette assurance n'est pas résiliable et n'entraîne pas de coûts importants pour la Société.

La Société est tenue par contrat d'indemniser le gouvernement du Canada à l'égard de toute perte qu'il subirait ou qui lui serait réclamée, et qui est couverte par l'assurance responsabilité applicable à l'aviation de la Société.

**Procédures judiciaires** – La Société est partie à certaines procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. La direction ne prévoit pas que l'issue de l'une ou l'autre de ces procédures aura une incidence négative importante sur la situation financière consolidée de la Société, ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

## **CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES**

Il y a lieu de se reporter à la note 3 afférente aux états financiers de l'exercice 2018 pour un résumé des principales méthodes comptables de la Société.

La Société a appliqué par anticipation toutes les dispositions de l'IFRS 9 (2014), *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Cette norme remplace la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »), et présente de nouvelles dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Elle introduit également une nouvelle norme de comptabilité de couverture générale, qui permet d'harmoniser plus étroitement la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La norme modifie également le modèle de dépréciation existant en instaurant un nouveau modèle de « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation. Par ailleurs, la quantité d'information qu'une entité doit fournir sur sa stratégie de gestion du risque, ses flux de trésorerie découlant de ses activités de couverture et l'incidence de la comptabilité de couverture sur ses états financiers consolidés s'accroît en vertu de cette nouvelle norme.

Contrairement aux nombreuses règles de l'IAS 39, l'IFRS 9 décrit une méthode unique visant à déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur. La méthode préconisée repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les dispositions de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers ont pour la plupart été reportées dans l'IFRS 9.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
(en millions de dollars)

Le tableau suivant présente les modifications apportées au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Société par suite de l'adoption de l'IFRS 9.

	IAS 39	IFRS 9
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Débiteurs et autres	Prêts et créances	Coût amorti
Fonds de réserve pour le service de la dette	Disponibles à la vente	Coût amorti
Placement sous forme d'actions privilégiées	Juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>	Juste valeur par le biais du résultat net
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
<b>Passifs financiers</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs dérivés		
Obligations et billets à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti

<sup>1)</sup> Aux termes de l'IAS 39, ces actifs financiers étaient désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net parce qu'ils comprenaient au moins un dérivé incorporé et que le contrat hybride (combiné) en entier, et non chaque dérivé incorporé pris séparément, était désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs ont été classés comme étant obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net aux termes de l'IFRS 9.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. L'incidence de la modification du modèle de dépréciation n'a pas été importante étant donné que les actifs financiers dépréciés de la Société ne sont pas importants. La méthode comptable est décrite en détail à la note 3 afférente aux états financiers pour l'exercice 2018.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas entraîné de changements à l'admissibilité des relations de couverture existantes ni à la comptabilité des instruments financiers dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture efficaces ou aux postes dans lesquels ces derniers sont inclus à l'état consolidé de la situation financière.

La Société a appliqué l'IFRS 9 à titre rétrospectif. Toutefois, elle a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs en vertu des dispositions transitoires. Par conséquent, les méthodes comptables appliquées aux chiffres comparatifs demeurent conformes aux anciennes méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels de 2017.

En mai 2018, NATS a effectué un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »). Par suite de cet investissement, la participation totale de la Société sous forme d'actions ordinaires sur une base pleinement diluée après la conversion s'établit à 37,2 % (40,9 % au 31 août 2017). La Société a déterminé que la structure de son placement dans Aireon ne correspond plus à celle d'une coentreprise. Toutefois, la Société est en mesure d'exercer une influence notable sur la stratégie, les décisions financières et les activités d'exploitation d'Aireon.

Au 31 août 2018, la quote-part de la Société dans les actifs nets d'Aireon était de néant et, par conséquent, la quote-part de la Société dans le résultat net et les autres éléments du résultat global d'Aireon était de néant. À moins que la Société n'exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires,

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

elle n'a pas accès aux actifs nets d'Aireon et sa participation demeure par conséquent comptabilisée à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7 dans le cadre de l'initiative concernant les informations à fournir de l'IASB. Ces modifications exigent des entités qu'elles fournissent des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, notamment les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'entraînent aucun changement aux états financiers consolidés de la Société.

IAS 12, *Impôts sur le résultat*

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 qui clarifient la façon de comptabiliser les actifs d'impôt différé liés aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et leur application anticipée est permise. Ces modifications n'ont aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

**Prises de position comptables futures**

L'IASB a publié un certain nombre de normes et modifications qui ne sont pas encore en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur ses états financiers consolidés. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes et modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La Société a évalué l'incidence éventuelle de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), sur ses états financiers consolidés. L'IFRS 15 sera adoptée au cours de l'exercice de la Société qui sera clos le 31 août 2019. Elle a réalisé une revue détaillée de ses contrats actuels selon le modèle standard d'analyse en cinq étapes. La comptabilisation et l'évaluation des produits provenant des redevances d'usage, lesquels représentent environ 96 % des produits annuels totaux, ne changeront pas à l'adoption de l'IFRS 15. L'incidence de l'adoption sur les produits de la Société a surtout trait aux contrats de services et de développement inclus dans les autres produits à l'état consolidé du résultat net et elle n'est pas considérable.

Conformément aux dispositions transitoires, l'IFRS 15 sera appliquée rétrospectivement. L'incidence sur le résultat net découlant des contrats générateurs de produits en cours était de néant au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les informations à fournir portant sur les contrats de la Société conclus avec des clients seront accrues aux termes de l'IFRS 15.

IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, menant à terme son projet d'amélioration de l'information financière à l'égard des contrats de location. La nouvelle norme remplacera l'IAS 17 – *Contrats de location*. Elle énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir pour les deux parties à un contrat. Pour les preneurs, l'IFRS 16 élimine le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement qui existe aux termes de l'IAS 17, et exige la comptabilisation des actifs et des passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17; elle maintient le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location simple ou de contrat de location-financement, de même que la comptabilisation d'un contrat de location selon son classement. L'IFRS 16 doit être appliquée rétrospectivement selon une application rétrospective intégrale ou une application rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise, à condition que l'entreprise ait adopté l'IFRS 15.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

La Société évalue en ce moment l'incidence éventuelle de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés. Pour ce faire, elle a constitué une équipe, recensé ses contrats actuels pourvus de composantes locatives et entrepris de revoir en détail ces contrats afin de déterminer les conséquences qu'ils entraîneront en matière de comptabilité. La Société prévoit employer la méthode d'application rétrospective modifiée au moment où elle appliquera l'IFRS 16.

IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Cette interprétation vient préciser que la date de transaction aux fins de la détermination du cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou de la partie d'actif, de charge ou de produit connexe) est la date de la comptabilisation initiale, par l'entité, de l'actif non monétaire ou du passif non monétaire issu du paiement ou de la réception de la contrepartie anticipée. L'IFRIC 22 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que cette interprétation ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Cette interprétation vient clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat. Cette interprétation doit être appliquée dans la détermination du bénéfice imposable ou de la perte fiscale, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt, lorsqu'il existe une incertitude relative au traitement au titre de l'impôt sur le résultat en vertu de l'IAS 12. L'IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise. La Société ne s'attend pas à ce que l'application de cette interprétation ait une incidence quelconque sur ses états financiers consolidés.

IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (l'« IAS 28 »), pour préciser que les intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée font partie du champ d'application tant de l'IFRS 9, (y compris ses dispositions concernant la dépréciation) que de l'IAS 28. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise.

Les modifications de l'IAS 28 clarifient le fait que :

- une entité applique l'IFRS 9 aux autres intérêts dans des entreprises associées et des coentreprises, y compris les intérêts à long terme auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée et qui, en fait, constituent une partie de la participation nette dans ces entreprises associées et coentreprises;
- une entité applique les dispositions de l'IFRS 9 aux intérêts à long terme avant d'appliquer les dispositions de l'IAS 28 en matière d'imputation des pertes et de dépréciation;
- lors de l'application de l'IFRS 9, l'entité ne prend en compte aucun ajustement à la valeur comptable des intérêts à long terme découlant de l'application de l'IAS 28.

IAS 19, *Avantages du personnel*

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, pour préciser que lorsqu'il y a modification, compression ou liquidation d'un régime à prestations définies, une entité doit dorénavant utiliser de nouvelles hypothèses actuarielles pour calculer le coût des services rendus et le coût financier net pour la période considérée, et que l'incidence du plafonnement de l'actif n'est pas incluse dans le calcul du profit ou de la perte sur toute liquidation du régime et doit être traitée séparément dans les autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux modifications, aux compressions ou aux liquidations de régimes qui ont lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'application anticipée est permise.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

*Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*

Le 12 décembre 2017, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, l'IASB a publié des modifications de portée restreinte visant l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, l'IFRS 11, *Partenariats*, l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*. Les modifications s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, leur application anticipée étant permise. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres. La Société ne s'attend pas à ce que ces améliorations annuelles aient une incidence quelconque sur ses états financiers consolidés.

La Société a l'intention d'adopter les modifications apportées à l'IAS 28, à l'IAS 19 et à l'IFRIC 23 ainsi que les modifications apportées dans le cadre du processus d'améliorations annuelles et de les appliquer à ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS**

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et formule des jugements qui influent sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée, sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à l'égard des engagements et des éventualités à la date des états financiers. Ces estimations et jugements sont fondés sur les résultats antérieurs, sur la conjoncture actuelle et sur diverses autres hypothèses formulées par la direction qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Compte tenu de leur nature, ces estimations et jugements font l'objet d'incertitudes et les montants actuellement présentés dans les états financiers consolidés de la Société pourraient s'avérer inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables et jugements qui suivent sont fondés sur les hypothèses de la direction et sont jugées critiques puisqu'elles portent sur des sujets comportant de grandes incertitudes. Toute variation par rapport à ces estimations et jugements pourrait avoir une incidence importante sur nos états financiers consolidés. Ces estimations et jugements sont passés en revue régulièrement.

### **Jugements critiques**

#### **Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon**

Le placement de la Société sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est comptabilisé à titre d'instrument financier et est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En mai 2018, NATS a effectué un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon. La Société s'est appuyée sur le prix payé par cet investisseur (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières ») pour estimer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans l'entité sous forme d'actions privilégiées au 31 août 2018. L'évaluation est assujettie à l'incertitude relative à l'estimation et dépend du succès de la réalisation des objectifs financiers, techniques et opérationnels par Aireon et Iridium. Par ailleurs, à la suite de ce placement, la Société a déterminé qu'elle n'exerçait plus le contrôle d'Aireon conjointement avec Iridium, mais qu'elle continuait d'exercer une influence notable sur les affaires d'Aireon.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

## Principales sources d'incertitude liée aux estimations et aux hypothèses

### Avantages du personnel

Nous comptabilisons les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme conformément à l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

Selon les IFRS, les montants présentés dans nos états financiers consolidés sont déterminés en fonction d'hypothèses actuarielles concernant les estimations des obligations au titre des prestations futures et du rendement des actifs des régimes. Ces hypothèses portent, sans toutefois s'y limiter, sur le taux d'actualisation réel utilisé pour estimer les obligations au titre des prestations futures, le taux de croissance de la rémunération, l'inflation, la tendance des coûts liés aux soins de santé et la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des membres du personnel. Les montants touchés sont les actifs et passifs au titre des avantages du personnel à l'état de la situation financière, les salaires et avantages sociaux ainsi que le coût financier net lié aux avantages du personnel à l'état du résultat net, et les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel à l'état du résultat global.

Même si ces hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, des écarts quant aux résultats réels ou des variations des hypothèses pourraient influencer considérablement sur les obligations au titre des prestations constituées et sur les coûts nets futurs des régimes.

Les principales hypothèses appliquées pour calculer les coûts nets des régimes d'avantages sociaux sont le taux d'actualisation réel utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations, y compris les prestations de retraite et les hypothèses relatives à la mortalité des retraités.

Le taux d'actualisation réel est égal au taux d'intérêt utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus futurs qui seront nécessaires pour satisfaire aux obligations des régimes. Il est fondé sur le rendement des obligations à long terme de sociétés de premier ordre dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie estimatifs des régimes.

En raison de la capitalisation des déficits des régimes de retraite (de la manière déterminée selon les évaluations des régimes aux fins de la capitalisation conformément aux règles du BSIF) au cours des exercices antérieurs, les cotisations aux régimes de retraite ont été de beaucoup supérieures à la charge de retraite portée à l'état des résultats. Nos estimations des cotisations futures aux régimes de retraite sont présentées ci-dessus à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Besoins en trésorerie – Régimes de retraite ».

Il y a lieu de se reporter à la note 2 afférente à nos états financiers consolidés de l'exercice 2018 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sources d'estimations et d'incertitudes en ce qui a trait aux avantages du personnel.

### Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Le placement de la Société dans Aireon prend la forme d'actions privilégiées rachetables et convertibles en actions ordinaires. Jusqu'à ce que la Société exerce son droit de convertir ses actions privilégiées en actions ordinaires, elle n'a pas accès aux actifs nets résiduels d'Aireon, et de ce fait, ce placement est comptabilisé à titre d'instrument financier classé et évalué comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. En mai 2018, NATS a effectué un placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon (se reporter à la rubrique « INTRODUCTION – Principales questions financières »). Étant donné qu'il n'existe pas de marché actif pour les instruments de capitaux propres d'Aireon et que les participations acquises par NATS ont sensiblement les mêmes caractéristiques que celles acquises par la Société, cette dernière a utilisé le prix payé par NATS comme base pour évaluer la juste valeur d'Aireon et de son placement dans cette entité sous forme d'actions privilégiées au 31 août 2018. L'évaluation fait l'objet d'une incertitude relative à l'estimation et elle est tributaire de l'atteinte d'objectifs d'exploitation, techniques et financiers par Aireon. Se reporter à la rubrique « SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT – Instruments financiers et gestion des risques – Gestion des risques financiers ».

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

La Société continue de surveiller l'état d'Aireon afin de déterminer la présence de tout indicateur qui aurait une incidence sur la juste valeur d'Aireon. Les variations de l'évaluation d'Aireon à titre d'entité pourraient avoir une incidence significative sur l'évaluation du placement sous forme d'actions privilégiées, dont les changements seraient pris en compte dans l'état du résultat net au besoin. Le placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon est assujéti au risque lié aux prix. La juste valeur pourrait fluctuer au fil du temps en raison notamment de la conjoncture économique, de l'ajout possible d'investisseurs supplémentaires et des flux de trésorerie d'Aireon.

## **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Conformément au Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la Société a produit des attestations signées par le chef de la direction et le chef des finances qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») ainsi que sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »).

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

La Société a conçu des CPCI qui visent à fournir l'assurance raisonnable que les renseignements importants la concernant sont portés à l'attention du chef de la direction et du chef des finances, en particulier dans la période au cours de laquelle la publication des documents annuels doit être préparée, et que l'information devant être fournie par la Société aux fins du respect des obligations d'information continue est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité des CPCI et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que les CPCI de la Société étaient efficaces au 31 août 2018.

### **Contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La Société a conçu un CIIF au moyen du cadre établi dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers aux fins de publication conformément aux IFRS. Au moment de concevoir et d'apprécier les contrôles internes, il faut tenir compte du fait que, en raison de ses limites inhérentes, un système de contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et peut ne pas être en mesure de prévenir ou de détecter des inexactitudes.

Sous la supervision des dirigeants signataires, la direction a évalué l'efficacité du CIIF et, d'après cette évaluation, les dirigeants signataires ont conclu que le CIIF de la Société était efficace au 31 août 2018.

### **Changements apportés au CIIF**

Un changement significatif dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de l'émetteur. Un tel changement s'est produit au premier trimestre de l'exercice 2018 du fait de la mise en œuvre du système BenPlus, qui a simplifié l'administration des régimes de retraite en remplaçant des processus manuels par des flux de travaux et des dossiers de retraite électroniques. Étant donné l'importance relative des transactions traitées par le système d'administration des régimes de retraite, nous estimons que le changement apporté au CIIF est significatif. Nous avons établi que le CIIF dans le cadre du nouveau système BenPlus avait été conçu de manière appropriée.

**NAV CANADA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**  
**(en millions de dollars)**

---

Aucun autre changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le CIIF de la Société et aucun changement n'est survenu dans le CIIF de la Société au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018.